



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

SOMMAIRE

CARTE DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES ET DES LIGUES REGIONALES	10
ETAPES QUALIFICATIVES DES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFK ET SCHEMAS DESCRIPTIFS DES INSCRIPTIONS EN LIGNE	11 à 20
CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS	21 à 23

REGLEMENT DES COMPETITIONS

I - LES DIFFERENTS ACTEURS : ROLES ET RESPONSABILITES

1 - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE	25
2 - LE BUREAU EXECUTIF	25
3 - LES COMPETITEURS	26
4 - LES CLUBS	26
5 - LES COMITES DEPARTEMENTAUX	26
6 - LES ZONES INTERDEPARTEMENTALES	27
7 - LES LIGUES REGIONALES	27 à 28
8 - LES INSCRIPTIONS EN LIGNE	28 à 31
9 - ADMINISTRATION DES COMPETITIONS	32
10 - L'ARBITRAGE	33
11 - LE MEDICAL	33
12 - LA COMMUNICATION	33

II - LES REGLES GENERALES

1 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	34
2 - LES COUPES DE FRANCE ET LES OPENS NATIONAUX	35
3 - LES ENTENTES SPORTIVES	35
4 - LES COMPETITEURS ETRANGERS	35 à 37
5 - LES SURCLASSEMENTS	37

III - LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS

1 - LES INSCRIPTIONS	38
2 - LES QUALIFICATIONS ET LES CLASSEMENTS	38
3 - LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION	39 à 41
4 - LE CONTROLE DES PASSEPORTS ET DE LA PESEE	41 à 42
5 - LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES	43
6 - COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS	43
7 - LES CADRES TECHNIQUES	43
8 - LES PROFESSEURS	43

IV - LE COACHING

1- COMPETITIONS NATIONALES (Epreuves combat)	44 à 54
2- COMPETITIONS DEPARTEMENTALES, INTERDEPARTEMENTALES ET REGIONALES (Epreuves combat)	





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LISTE DES COMPETITIONS**NIVEAU DEPARTEMENTAL****Adolescents & Adultes**

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	55 à 56
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	105
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	

Jeunes

- COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	89
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	118
KATA - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DES JEUNES COMBAT Poussins / Pupilles / Benjamins	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA Poussins / Pupilles / Benjamins	133 à 137

Départements d'Ile de France**Adolescents & Adultes**

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	55 à 56
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	105
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	66 à 67
COMBAT - Juniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	70 à 71
COMBAT - Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	110 à 111
KATA - Cadets-Juniors / Seniors	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE	142 à 143
KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE EQUIPE	144 à 145
KATA/COMBAT Seniors	

Jeunes

- COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	90
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	93
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	119
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	124 à 125





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DEPARTEMENTALE EQUIPE	138 à 139
KATA - (Equipe Poussins / Pupilles) (Equipe Benjamins / Minimes)	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE	140 à 141
KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DES JEUNES COMBAT Poussins / Pupilles / Benjamins	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA Poussins / Pupilles / Benjamins	133 à 137

NIVEAU INTERDEPARTEMENTAL

Zones interdépartementales concernées :

(Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Côte-d'Azur, Provence, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL	57 à 58
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL	106
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE	66 à 67
COMBAT - Juniors	
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE	70 à 71
COMBAT - Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE	110 à 111
KATA - Cadets-Juniors / Seniors	
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE	142 à 143
KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE EQUIPE	144 à 145
KATA/COMBAT Seniors	

Jeunes

- COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	91
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	94
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	120 à 121
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	126
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE	138 à 139
KATA - (Equipe Poussins-Pupilles) (Equipe Benjamins-Minimes)	





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	140 à 141
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	133 à 137

NIVEAU REGIONAL

Ligues régionales

(Hauts de France, Grand Est, Bourgogne/Franche-Comté, Auvergne/Rhône-Alpes,
Provence/Alpes/Côte-d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	59 à 60
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	107 à 108
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA/COMBAT - Vétérans	64
- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Pupilles / Benjamins	96 à 97
- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Pupilles / Benjamins	129 à 130

Ligue régionale d'Ile de France

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	59 à 60
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	107 à 108
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA/COMBAT - Vétérans	64

Jeunes

- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Pupilles / Benjamins	96 à 97
- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Pupilles / Benjamins	129 à 130
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	133 à 137



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Ligues régionales

(Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)
(Corse - **Départements** & Territoires d'outre-mer)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	59 à 60
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	107 à 108
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA/COMBAT - Vétérans	64
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE COMBAT - Juniors	66 à 67
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE COMBAT - Seniors	70 à 71
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE KATA Cadets-Juniors / Seniors	110 à 111
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	142 à 143
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE EQUIPE KATA/COMBAT Seniors	144 à 145

Jeunes

- COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE COMBAT - Pupilles / Benjamins	92
- COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE COMBAT - Pupilles / Benjamins	95
- COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE KATA - Pupilles / Benjamins	122 à 123
- COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE KATA - Pupilles / Benjamins	127 à 128
- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL COMBAT - Pupilles / Benjamins	96 à 97
- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL KATA - Pupilles / Benjamins	129 à 130
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE KATA - (Equipe Poussins-Pupilles) (Equipe Benjamins-Minimes)	138 à 139
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	140 à 141
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	100 à 104
- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	133 à 137



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

NIVEAU DES ZONES NORD & SUD

- COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES COMBAT Minimes / Cadets / Juniors	81 à 82
- COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES KARATE JUTSU Benjamins / Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	156

NIVEAU NATIONAL

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	61 à 62
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	109
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL Espoirs - COMBAT	63
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL Vétérans - COMBAT-KATA	65
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Juniors - COMBAT	68 à 69
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Espoirs - COMBAT	74
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Seniors - COMBAT	72 à 73
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - KATA	112 à 113
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Espoirs / Seniors	75 à 76
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - KATA Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	114
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Juniors - COMBAT	77 à 78
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Seniors - COMBAT	79 à 80
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - KATA	115 à 116
- OPEN ADIDAS INDIVIDUEL - COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	84 à 85
- OPEN DE FRANCE INDIVIDUEL - KATA Minimes / Cadets / Juniors / Espoirs	117
- COUPE DE FRANCE COMBINEE INDIVIDUELLE - KATA/COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	146 à 147
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES EQUIPE KATA/COMBAT	86 à 88
- COUPE DE FRANCE COMBINEE EQUIPE Seniors - KATA/COMBAT	148
- CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS	149 à 155





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL <u>KARATE JUTSU COMBAT</u> Benjamins / Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	157
- COUPE DE FRANCE EQUIPE <u>KARATE JUTSU TECHNIQUE</u>	158
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE & EQUIPE <u>CORPO</u> <u>INTERGENERATIONNELLE KATA/COMBAT</u>	160 à 162
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE & EQUIPE <u>BODY KARATE</u>	163 à 166
- OPEN FREE STYLE EQUIPE <u>BODY KARATE</u>	167 à 168
<u>Jeunes</u>	
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - COMBAT Pupilles / Benjamins	98 à 99
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - KATA Pupilles 1 & 2 / Benjamins 1 & 2	131 à 132

REGLEMENT DES COMPETITIONS PARA - KARATE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE KATA/COMBAT	169 à 175
--	-----------

FORMULAIRES TYPES

AUTORISATION PARENTALE	176
------------------------	-----

PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES DE COMBAT

PROTECTIONS DE COMBAT	177
KIMONO	178

MARQUAGE

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KIMONO	179
---------------------------------	-----

ANNEXES

LISTE DES KATAS	181 à 184
EXEMPLES DE TABLEAUX POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES	186 à 190
EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES	191 à 204
AUTRES EXEMPLES DE TABLEAUX ET DE POULES	205 à 207



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Le règlement qui vous est proposé récapitule les modalités d'organisation des compétitions de karaté et le rôle de chacun des responsables de leur mise en œuvre.

Les compétitions sont organisées de manière à ce que les participants y trouvent à la fois un vrai plaisir et un grand intérêt sportif.

Mais eux-mêmes doivent aussi en être des acteurs exemplaires en faisant preuve d'esprit sportif, c'est-à-dire :

1. D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements, ne jamais chercher à commettre délibérément une faute ;
2. Respecter les officiels et les arbitres dont la présence s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. Les officiels et les arbitres ont un rôle difficile et ingrat à jouer. Ils méritent le respect de tous ;
3. Accepter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leurs intégrités ;
4. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
5. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
6. Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire ;
7. Vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité, compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire ;
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie ;
9. Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, refuser que la violence verbale ou physique prenne le dessus.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CARTE DES LIGUES REGIONALES ET DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES

Ligues régionales :

Ile de France, Haut de France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse - Départements & Territoires d'outre-mer

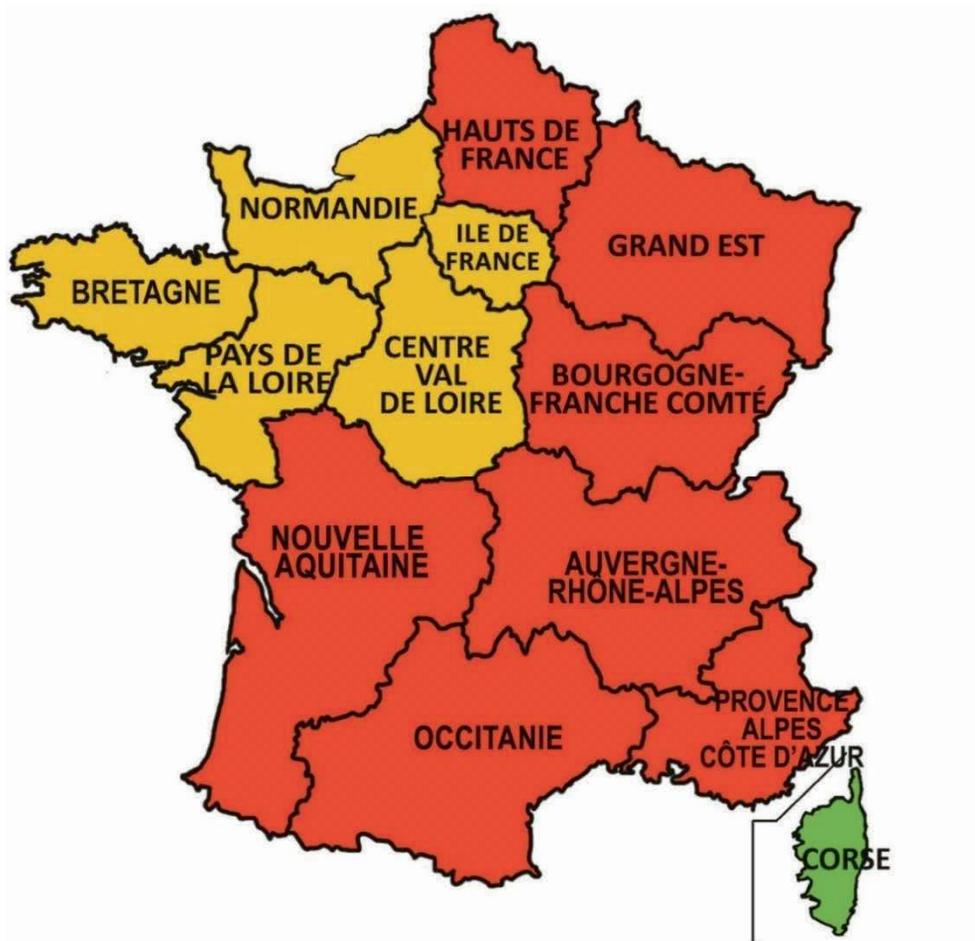
Zones interdépartementales :

Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes, Provence, Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DES MINIMES A SENIORS



Une étape qualificative

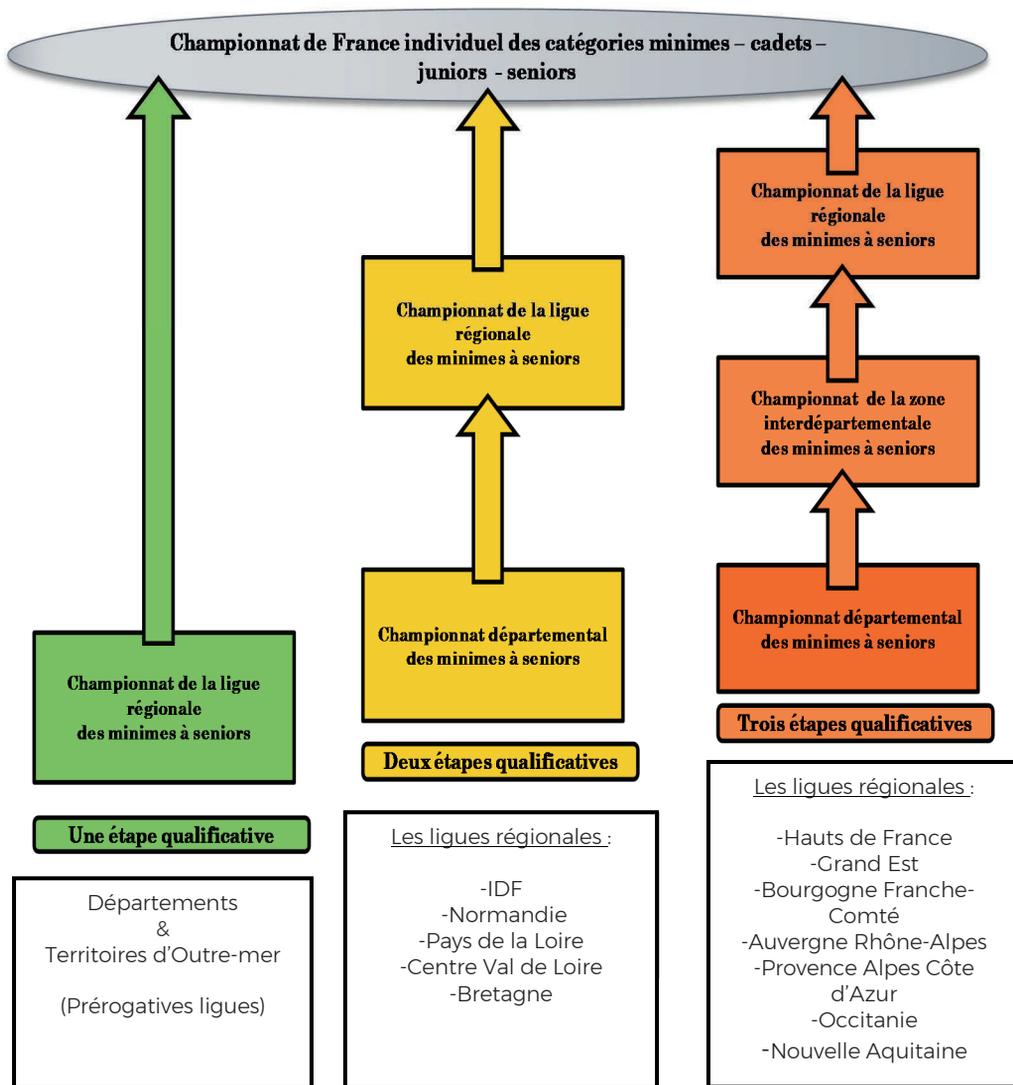
Deux étapes qualificatives

Trois étapes qualificatives

Départements & Territoires d'Outre-mer (Prérogatives ligues)

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

SCHEMA DES ETAPES QUALIFICATIVES DES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFKDA



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Les athlètes participant aux championnats départementaux sont automatiquement qualifiés aux championnats des zones interdépartementales

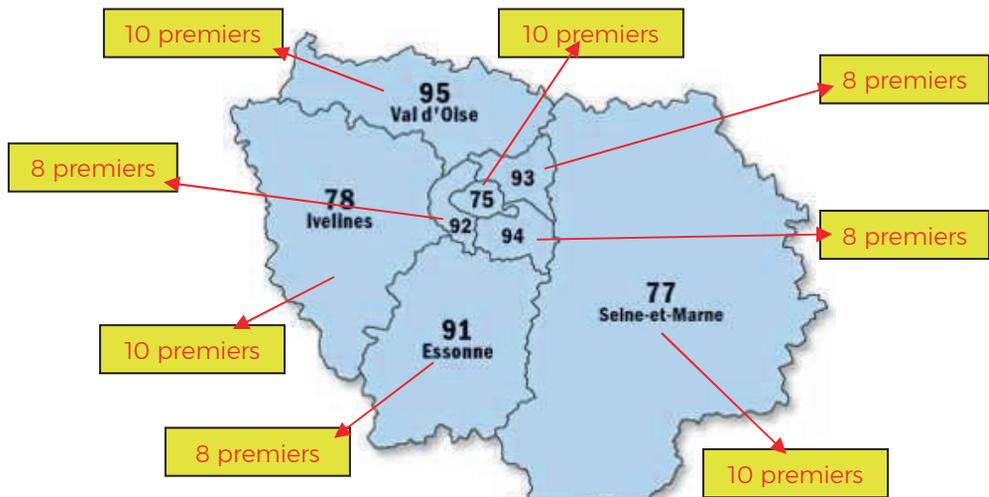
ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS SITUES DANS LES REGIONS DE

(Normandie - Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire)

Les athlètes participant aux championnats départementaux sont automatiquement qualifiés aux championnats des ligues régionales

ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France



Classement du nombre d'athlètes qualifiés par catégorie d'âge et de poids (Par tranche de licenciés)

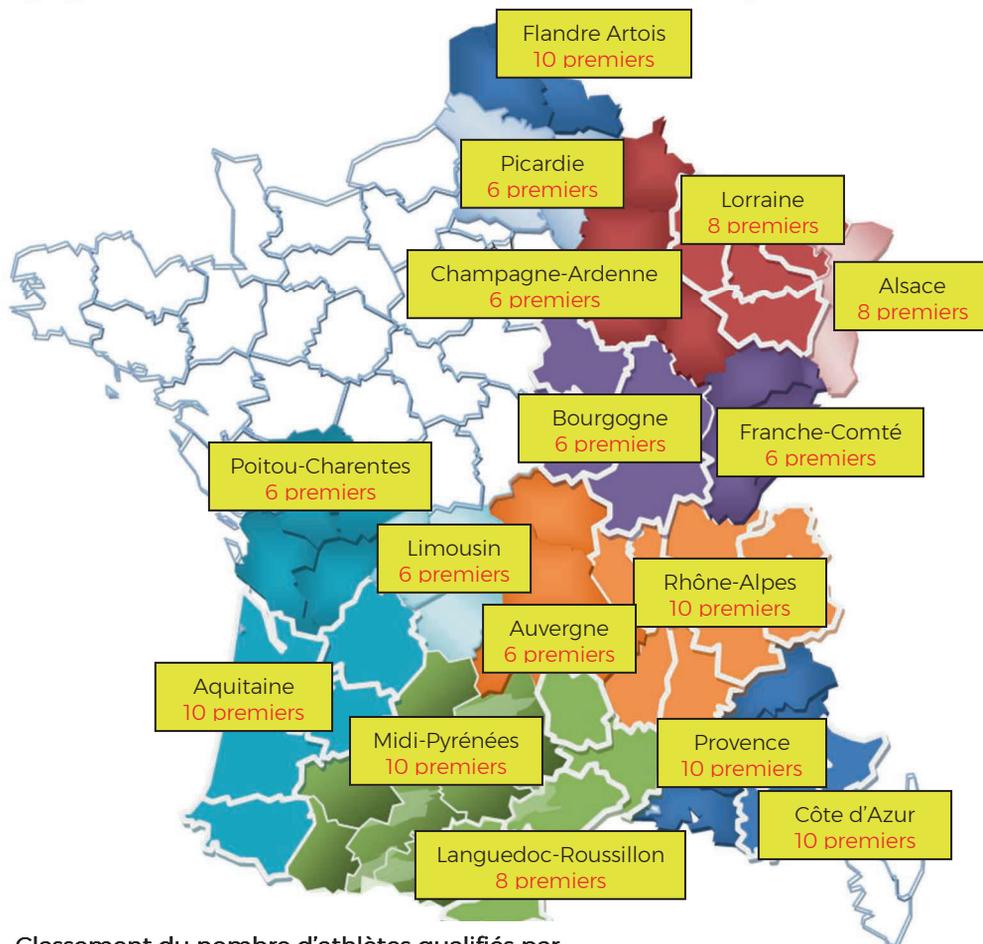
- Au-dessus de 8 000 licenciés : 10 qualifiés
- Au-dessous de 8 000 : 8 qualifiés

Statistiques licences au 26 juin 2018

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

ETAPE QUALIFICATIVE DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES AUX LIGUES REGIONALES
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales



Classement du nombre d'athlètes qualifiés par catégorie d'âge et de poids aux championnats des ligues régionales
(Par tranche de licenciés)

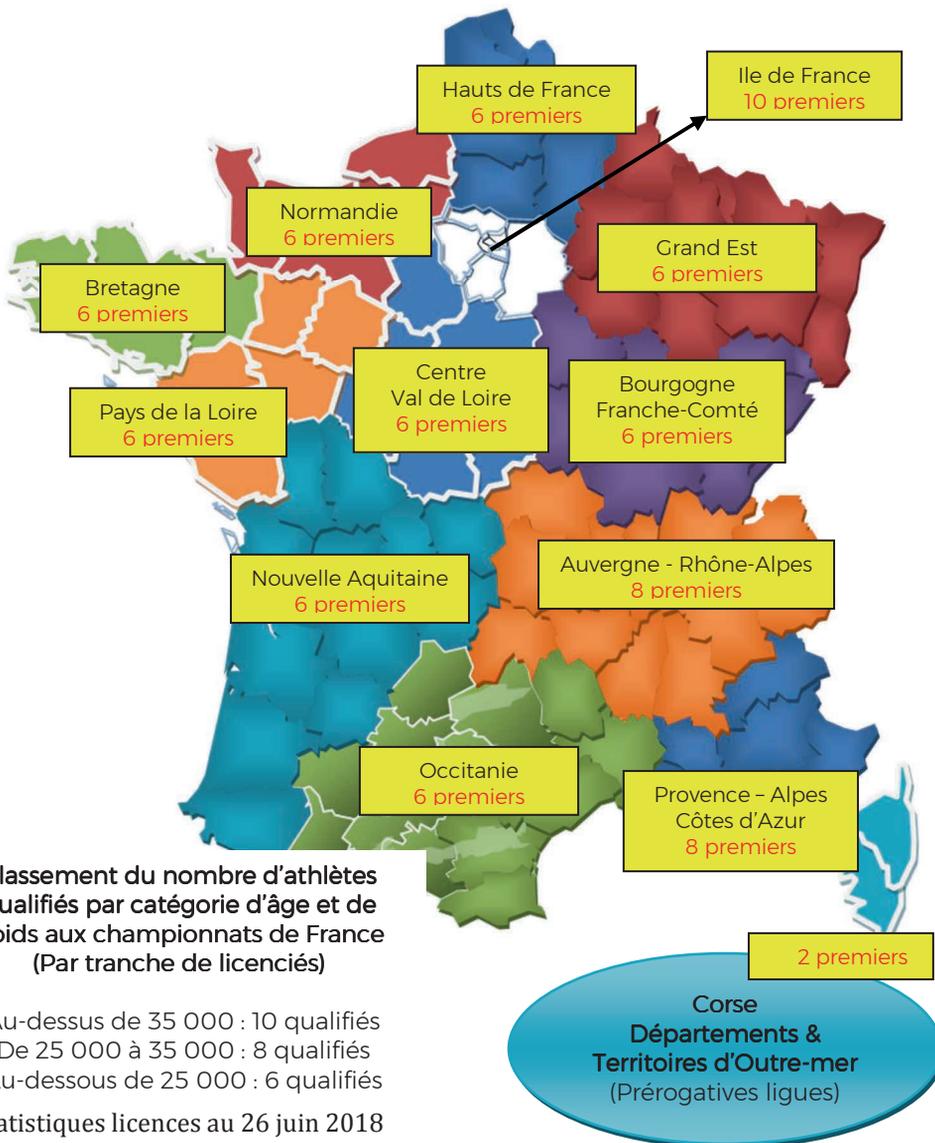
- Au-dessus de 10 000 : 10 qualifiés
- De 6 000 à 10 000 : 8 qualifiés
- Au-dessous de 6 000 : 6 qualifiés

Statistiques licences au 26 juin 2018

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

ETAPE QUALIFICATIVE DES LIGUES REGIONALES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
 INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales

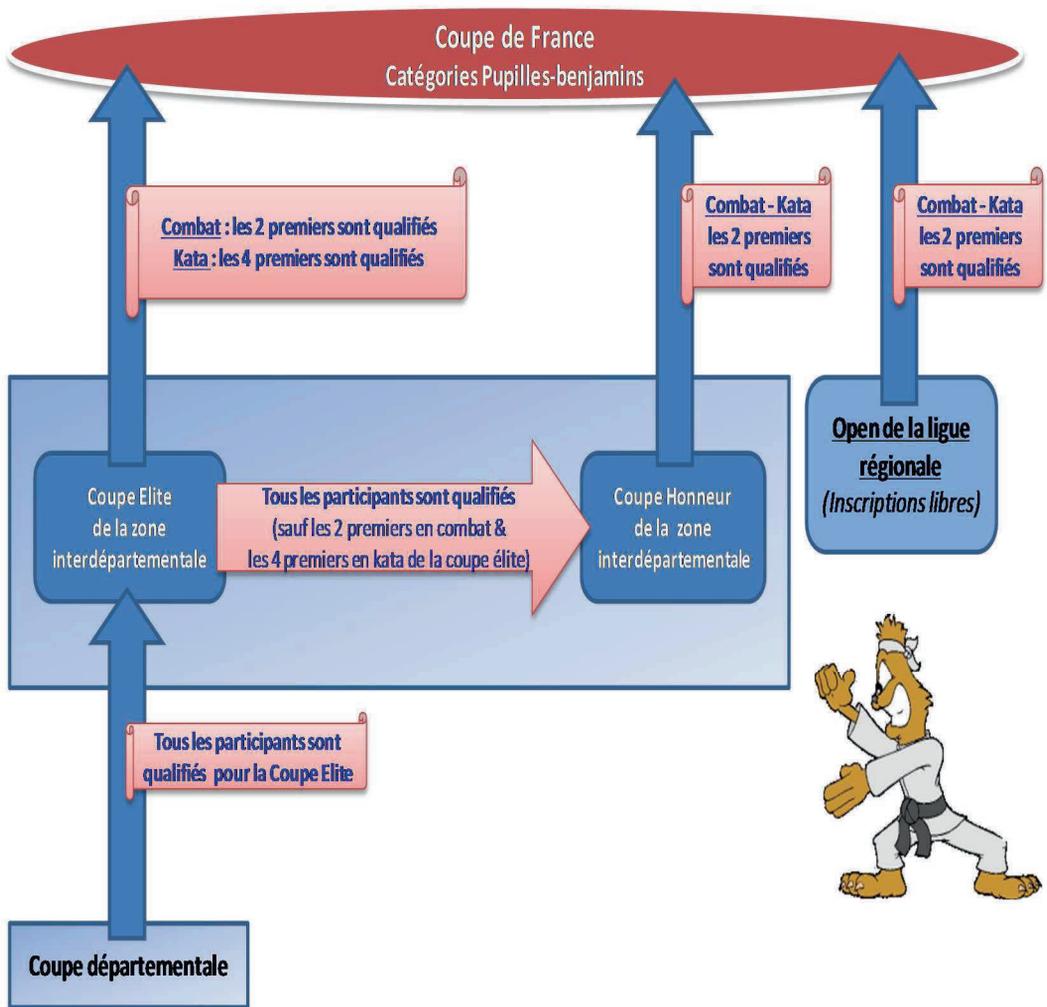


REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LIGUES REGIONALES RECOMPOSEES AVEC ZONES INTERDEPARTEMENTALES

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe départementale – Coupe Elite et Honneur de la zone
interdépartementale - Open de la ligue régionale

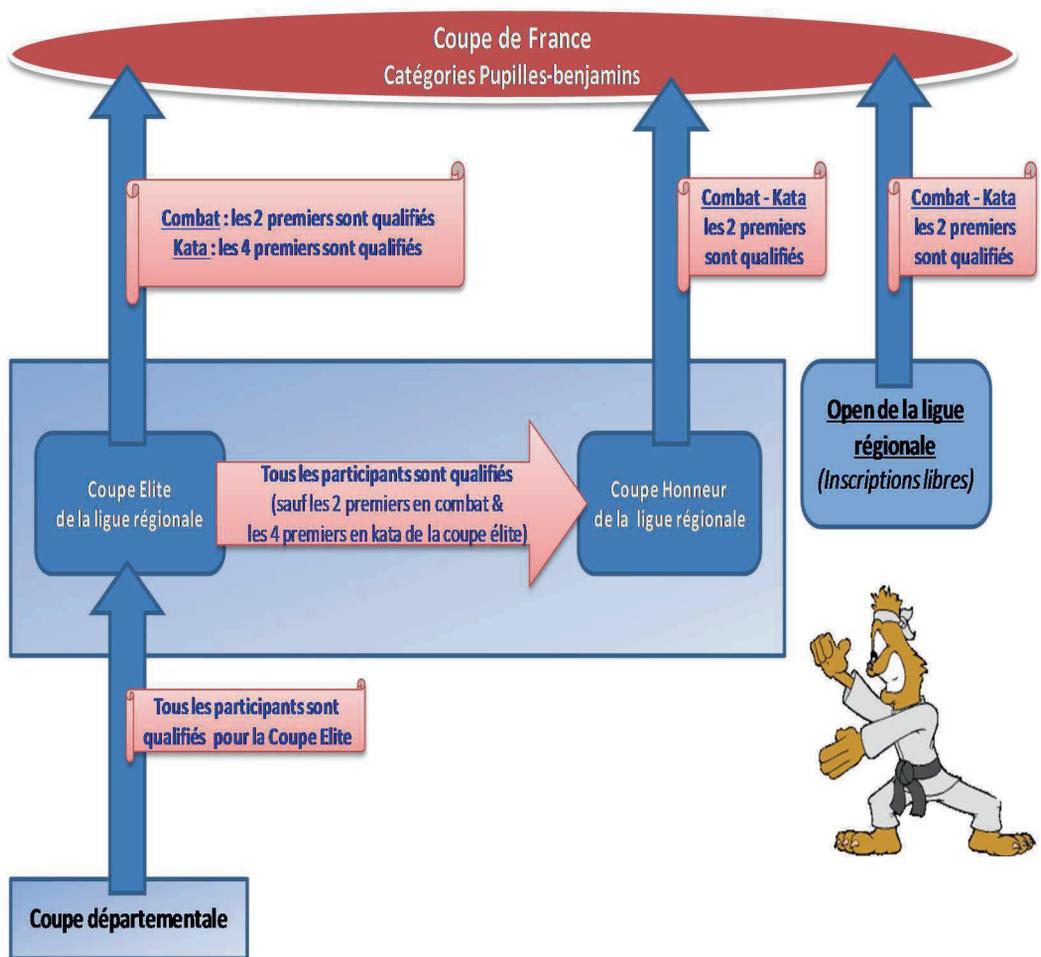


REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LIGUES REGIONALES SANS ZONES INTERDEPARTEMENTALES
(Pour les régions de Normandie - Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire)

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

**Coupe départementale - Coupe Elite et Honneur de la ligue régionale
Open de la ligue régionale**



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

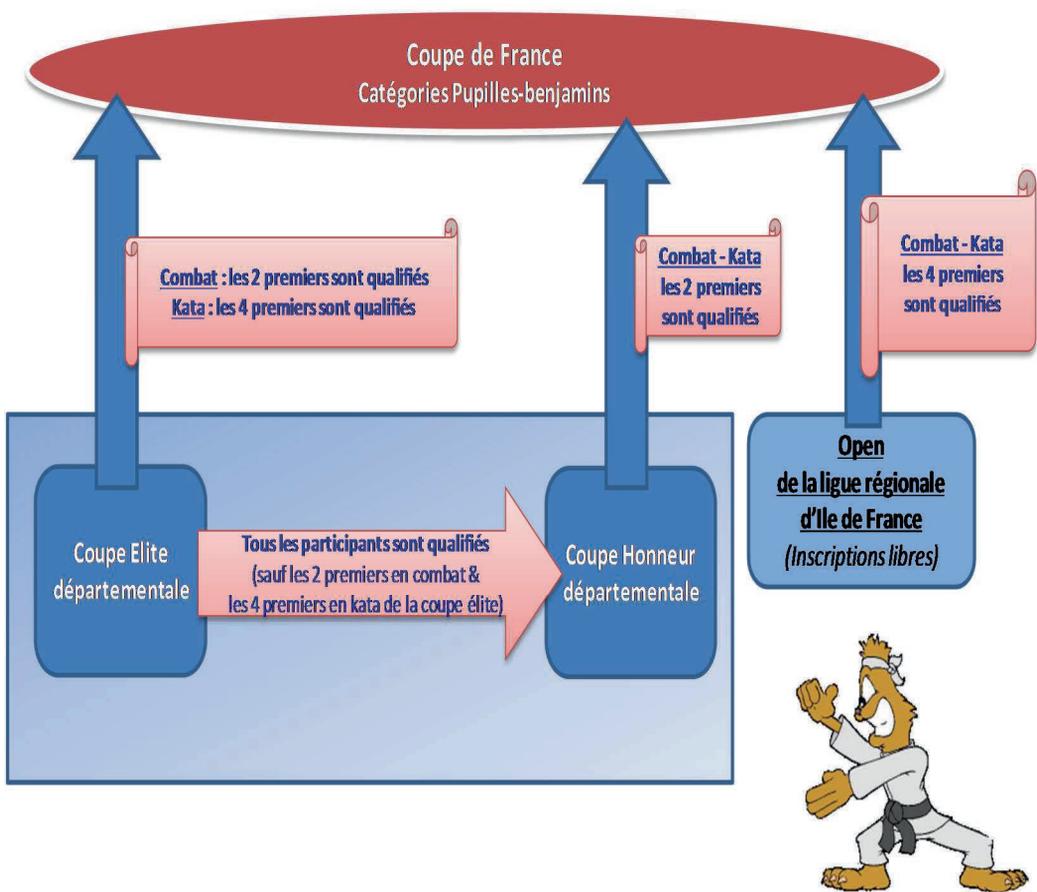
DEPARTEMENTS & LIGUE REGIONALE D'ILE DE FRANCE

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe Elite et Honneur départementale

(Départements d'Ile de France)

Open de la ligue régionale d'Ile de France



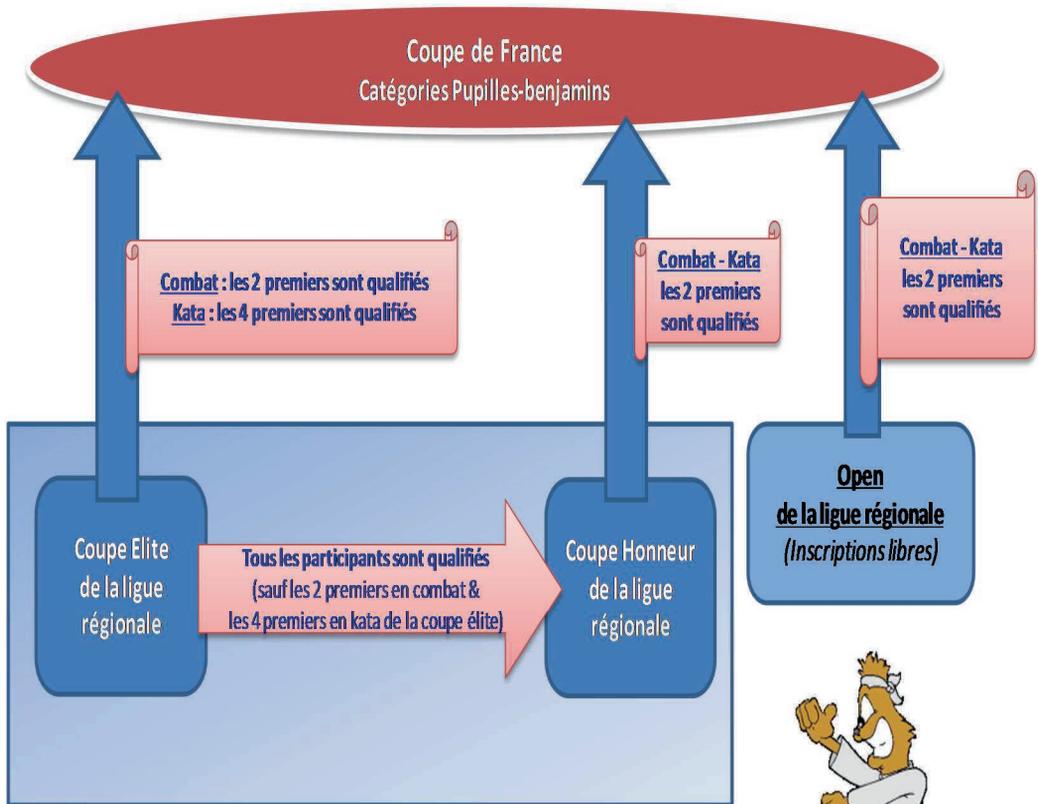
REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

DEPARTEMENTS & TERRITOIRES D'OUTRE-MER - LIGUE REGIONALE CORSE

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe Elite et Honneur dans chaque département & territoire d'outre-mer et en
ligue Corse

Open de la ligue régionale dans chaque département & territoire d'outre-mer et
en ligue Corse

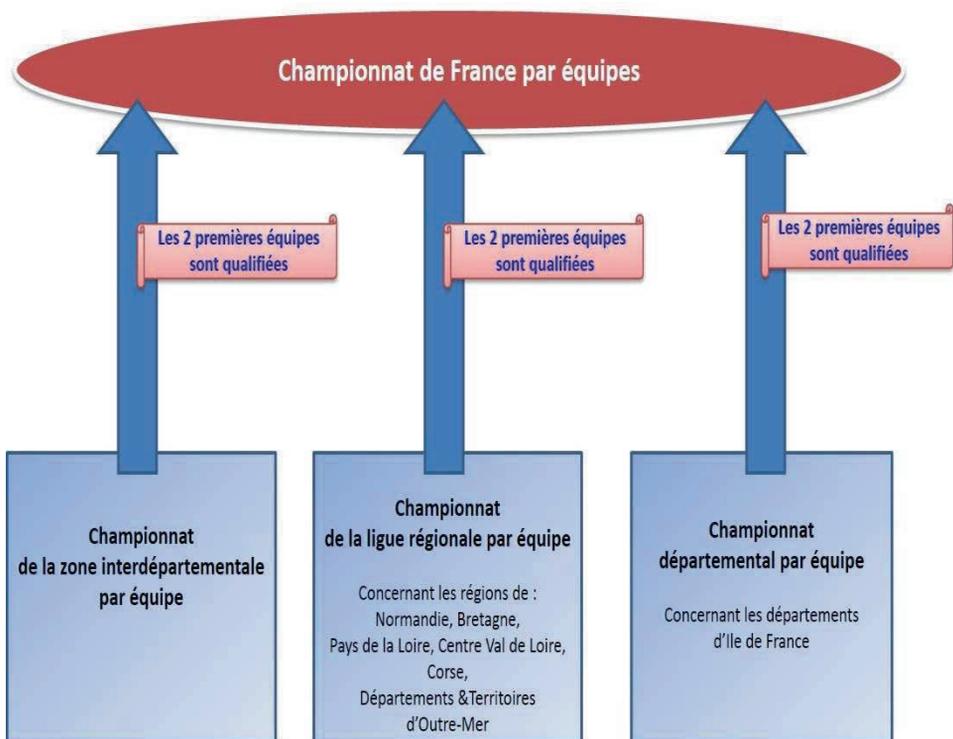


REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

EPREUVES PAR EQUIPE

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE EN EQUIPES

COMBAT (juniors) & (seniors)
KATA (cadets-juniors) & (seniors)



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

Catégories d'âges de mini-poussins à benjamins				
Individuels	Mini poussins 4 - 5 ans	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Masculins Féminines	Nés en 2013 - 2014	Nés en 2011 - 2012	Nés en 2009 - 2010	Nés en 2007 - 2008

Catégories de poids de mini-poussins à benjamins				
	Mini poussins 4 - 5 ans	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Féminines				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	35 kg et +	-40 kg	-45 kg	-50 kg
		40 kg et +	45 kg et +	50 kg et +
Masculins				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	-40 kg	-40 kg	-45 kg	-50 kg
	40 kg et +	-45 kg	-50 kg	-55 kg
		45 kg et +	50 kg et +	55 kg et +

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Catégories d'âges de minimes à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18-19-20 ans	Séniors 18 ans et +
Nés en 2005 - 2006	Nés en 2003 - 2004	Nés en 2001 - 2002	Nés en 1998-1999- 2000	Nés en 2000 et avant

Catégories de poids de minimes à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18-19-20 ans	Séniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	54 kg et +	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg		59 kg et +	-68 kg	-68 kg
55 kg et +			68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Catégories d'âges des Vétérans				
Individuels	Vétérans 1 35 - 45 ans	Vétérans 2 46 - 55 ans	Vétérans 3 56 - 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Masculins Féminines	Nés entre 1973 et 1983	Nés entre 1963 et 1972	Nés entre 1953 et 1962	Nés en 1952 et avant

Catégories de poids des Vétérans				
	Vétérans 1 35 - 45 ans	Vétérans 2 46 - 55 ans	Vétérans 3 56 - 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Féminines				
	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg
	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg
	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg
	68 kg et +			
Masculins				
	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg
	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg
	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg
	84 kg et +			



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

REGLEMENT DES COMPETITIONS





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

I - LES DIFFERENTS ACTEURS RÔLES ET RESPONSABILITES

1 - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE

Elle est composée du Directeur Technique National de la fédération et/ou de son représentant et du responsable des organisations sportives, assistés :

- d'un élu du bureau exécutif fédéral ;
- du responsable national de l'arbitrage ;
- du responsable des Equipes de France.

La commission sportive nationale établit et propose pour validation au Président fédéral et au bureau exécutif :

- la dénomination des compétitions ;
- le calendrier des compétitions ;
- le règlement des compétitions.

Elle assure ensuite la diffusion des informations réglementaires au Ministère pour le contrôle anti-dopage. :

- Programme des compétitions ;
- Règlement de la compétition ;
- Calendriers.

Le responsable des organisations sportives constitue et conserve les dossiers des différentes compétitions nationales.

2 - LE BUREAU EXECUTIF

- Valide le règlement des compétitions et le règlement d'arbitrage.
- Valide les dénominations des compétitions.
- Valide le calendrier fédéral et les sites de déroulement des compétitions.
- Détermine le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

En conséquence, sans l'autorisation expresse du Président de la fédération, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation :

- Challenge mondial, international, national, régional, interdépartemental, ou départemental ;
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale, interdépartementale, ou départementale ;
- Open mondial, international, national, régional, interdépartemental, ou départemental.

Ou toutes autres appellations désignant une compétition internationale, nationale, régionale, interdépartementale, ou départementale.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

3 - LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, les opens, les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, les pièces administratives obligatoires suivantes :

- **Le passeport sportif en cours de validité ;**

- **Le certificat médical** précisant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.

- **L'autorisation parentale pour les mineurs ;**

Pour les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux, en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter :

Une pièce d'identité française ; il est impératif de présenter soit la **carte nationale d'identité** ou le **passeport**. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs doivent s'inscrire aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Un club ne peut pas refuser d'inscrire un de ses pratiquants licenciés qui demande à participer à une compétition sans qualification préalable obligatoire.

En cas de refus par son club, le licencié peut effectuer une demande écrite et circonstanciée pour son éventuelle inscription à la compétition auprès du directeur technique national ou de son représentant. La direction technique nationale peut accorder une dérogation au licencié si le club ne respecte pas son obligation de l'inscrire à une compétition nationale non qualificative.

Les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant **impérativement** les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral.

4 - LES CLUBS

Dans le but d'éviter les désistements abusifs et afin de gérer correctement les tableaux des compétitions, il est perçu un droit d'engagement aux coupes de France kata et combat, aux opens nationaux et aux coupes zone nord / sud. Cette mesure ne concerne pas les compétitions nationales des catégories pupilles et benjamins.

Ce droit d'engagement est à régler par le club :

- Inscriptions individuelles : 6 euros par participant, non remboursable.

- Inscription de l'équipe : 16 euros par équipe, non remboursable.

5 - LES COMITES DEPARTEMENTAUX

Les comités départementaux des régions, Hauts de France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire organisent :

- **les championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES,





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CADETS, JUNIORS, SENIORS.

-**les coupes départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

Les comités départementaux, situés dans la région d'Ile de France organisent :

-**les championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.

-**les coupes Elite et Honneur départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

-**Les championnats départementaux par équipe**

Kata (cadets-juniors) (seniors) et **combat** (juniors) (seniors).

Les comités départementaux peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les enfants à partir des poussins, les jeunes, les adolescents et les adultes.

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

6 - LES ZONES INTERDEPARTEMENTALES

Les zones interdépartementales organisent :

-**Les championnats des zones interdépartementales** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.

-**Les coupes Elite et Honneur des zones interdépartementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

-**Les championnats des zones interdépartementales par équipe**

Kata (cadets-juniors) (seniors) et **combat** (juniors) (seniors).

Les zones interdépartementales peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les enfants à partir des poussins, les jeunes, les adolescents et les adultes.

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

7 - LES LIGUES REGIONALES

Les ligues régionales, organisent :

-**Les championnats des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS

-**Les opens des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

Les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire organisent :

-**Les championnats des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS

-Les coupes Elite et Honneur des ligues régionales individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

-Les opens des ligues régionales individuels kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

-Les championnats des ligues régionales par équipe

Kata (cadets-juniors) (seniors) et **combat** (juniors) (seniors).

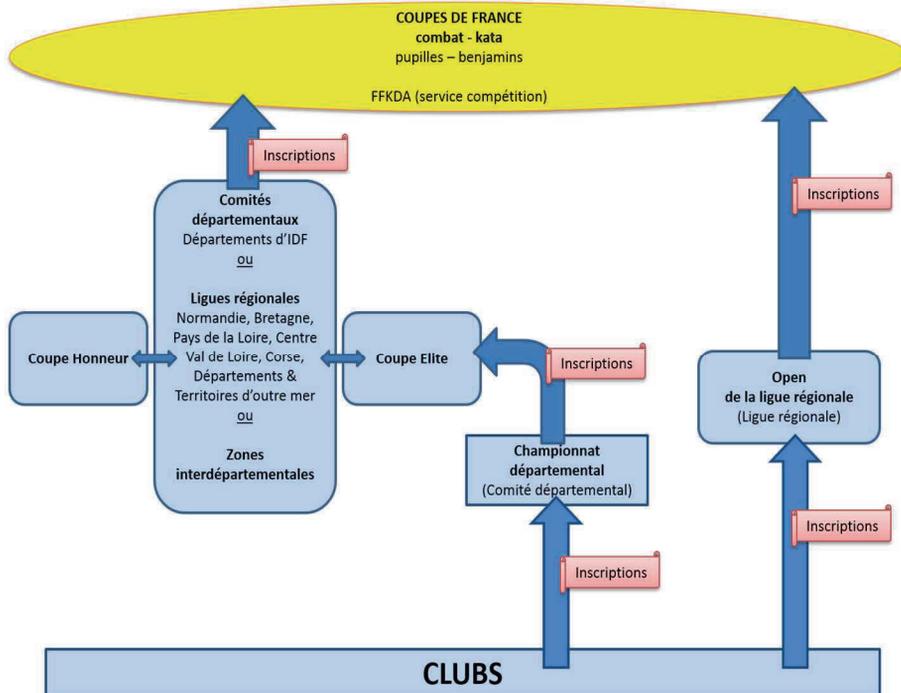
Les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les enfants à partir des poussins, les jeunes, les adolescents et les adultes.

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

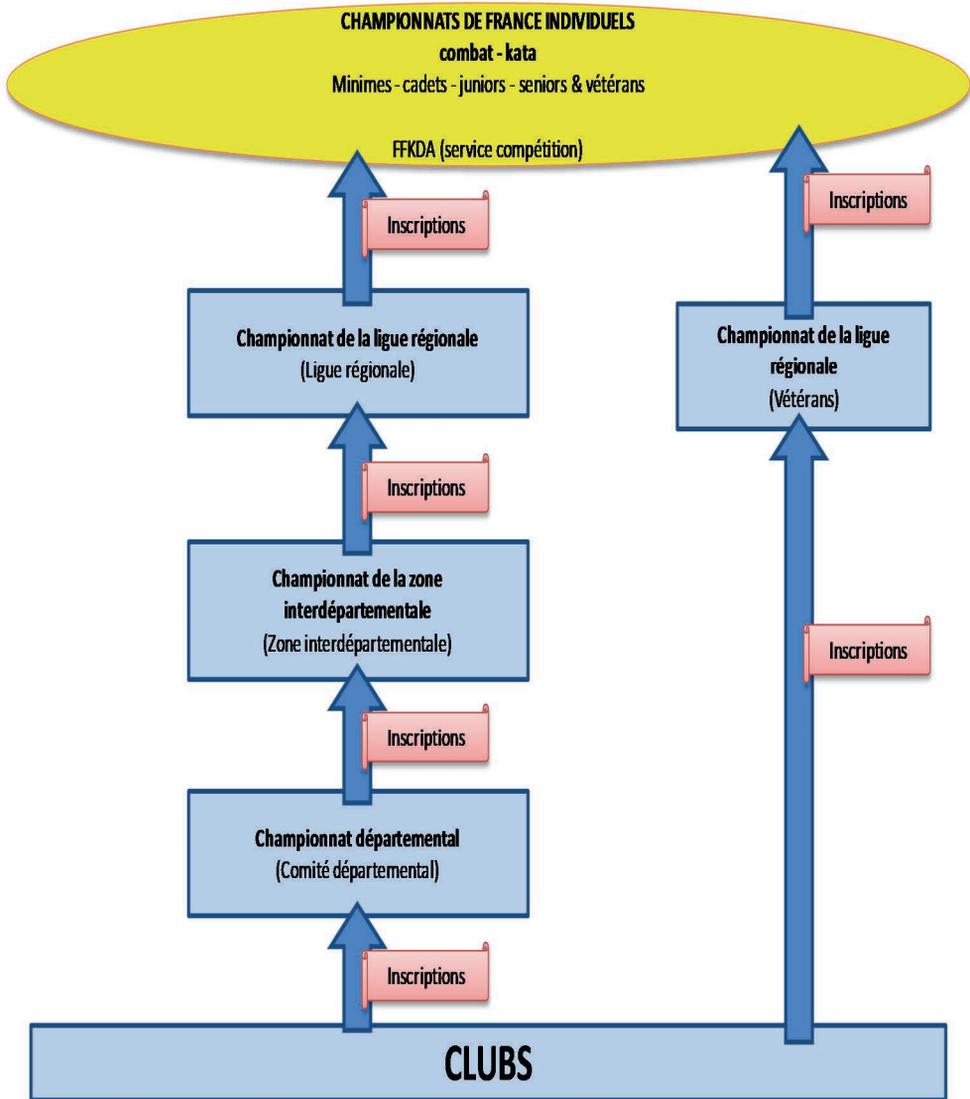
8 - LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

Les inscriptions en ligne sont réalisées par les clubs, les comités départementaux, les zones interdépartementales et les ligues régionales conformément aux schémas suivants :

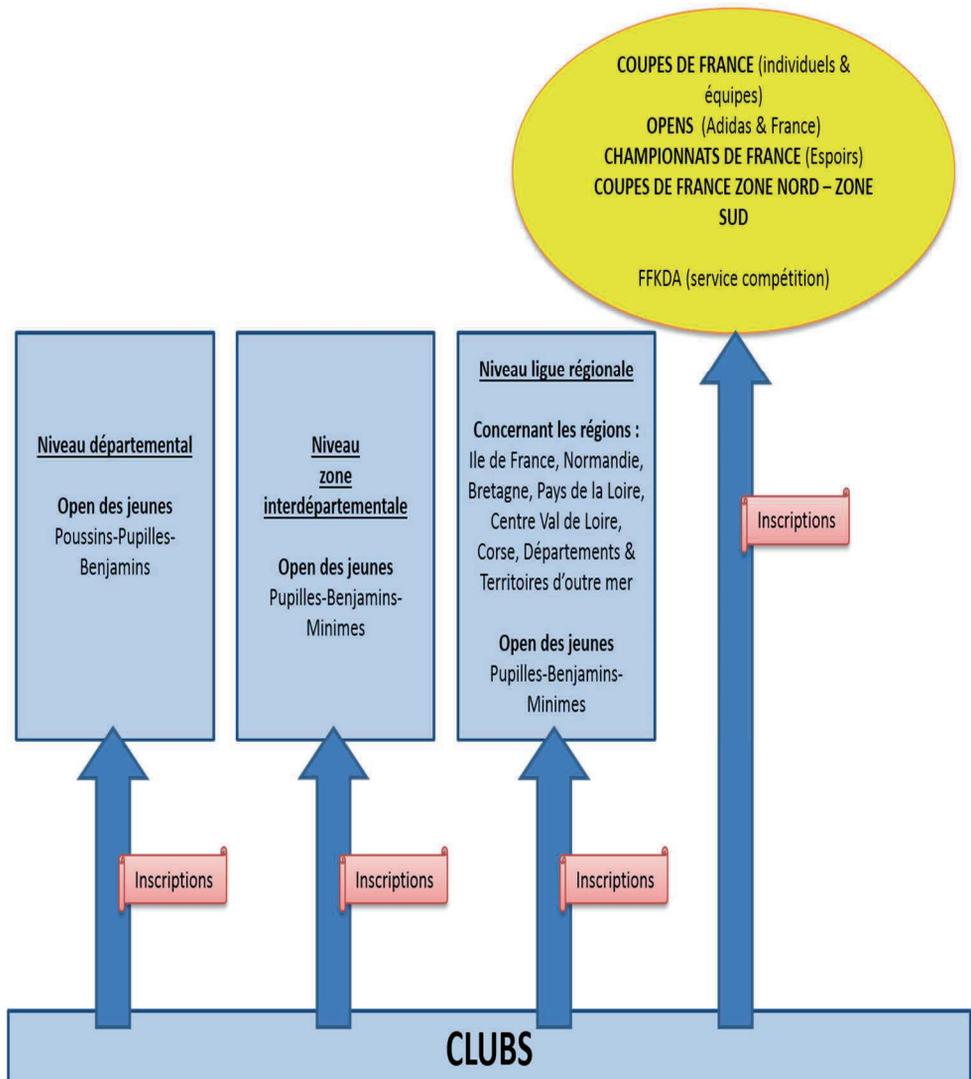
La validation des inscrits atteste de la conformité des pièces administratives obligatoires à présenter aux compétitions des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et engage le président et le responsable technique de chaque organisme.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

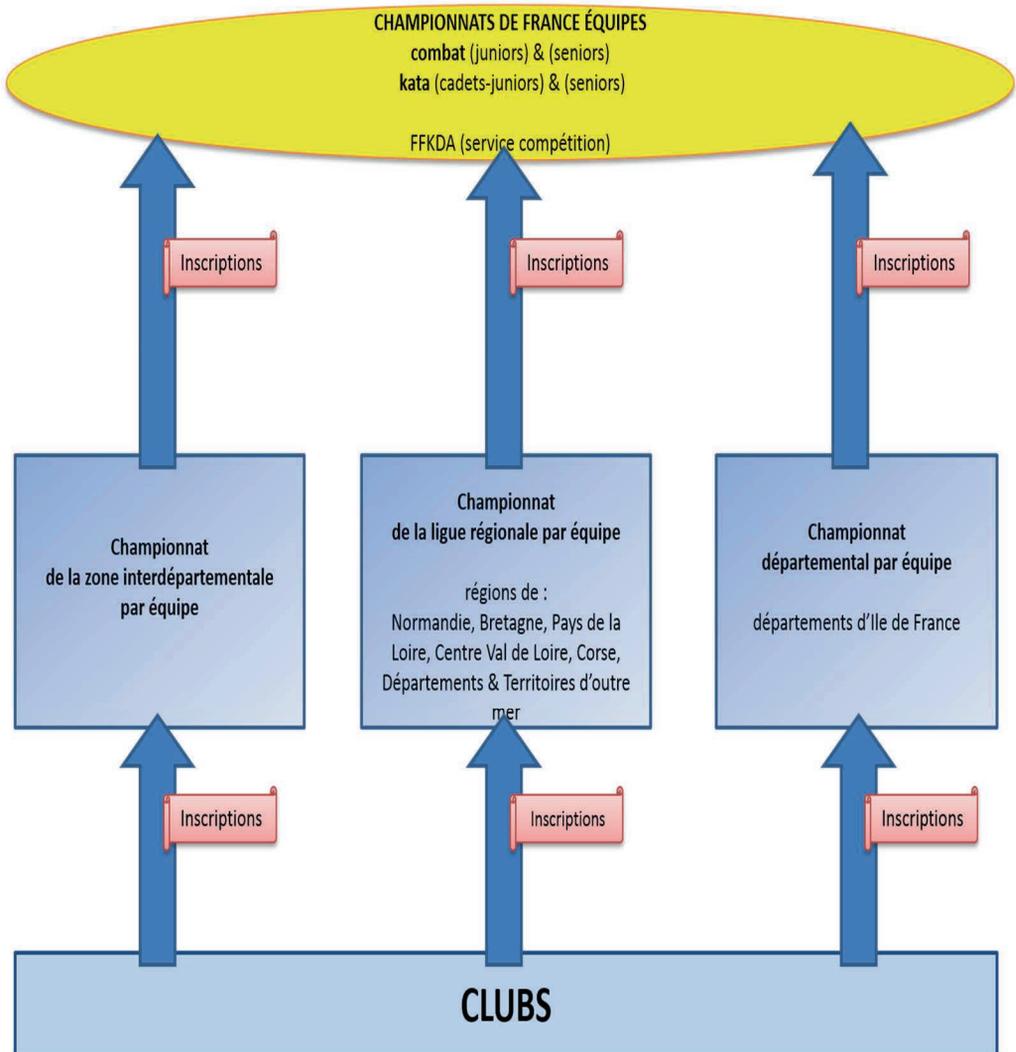


Les opens des jeunes :

Il est impératif d'organiser l'open des jeunes en respectant le règlement spécifique de la compétition. (Références pages 100 à 104 pour l'open des jeunes en combat et pages 133 à

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

137 pour l'open des jeunes en kata).



La validation des inscrits atteste de la conformité des pièces administratives obligatoires à présenter aux compétitions des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et engage le président et le responsable technique de chaque organisme.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

9 - ADMINISTRATION DES COMPETITIONS**Le comité départemental, la zone interdépartementale, la ligue régionale**

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Réceptionne les inscriptions des compétiteurs ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Inscrit en ligne les compétiteurs qualifiés à la compétition de l'étape supérieure.

La Fédération Française de Karaté et des Disciplines Associées

Avant chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Réceptionne les inscriptions des qualifiés effectuées en ligne ;
- Réceptionne les demandes de hors quotas, après validation de la Direction Technique Nationale ;
- Enregistre les compétiteurs, établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, en présence, le cas échéant, d'une personne représentant la Direction Technique Nationale ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, le responsable du service compétition de la Fédération :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

de compétitions ;

- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Constitue un dossier complet de la compétition et procède à l'archivage.

10 - L'ARBITRAGE

Le responsable national de l'arbitrage assure le bon déroulement de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le manque de respect à l'égard des arbitres qui officient durant la compétition peut faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié adressé au Directeur Technique National ou à un de ses représentants. Celui-ci informe les personnes mises en cause pour leur comportement présumé inapproprié et déplacé, qui peuvent être des responsables ou des professeurs de club, ou des parents des sportifs, ou des sportifs eux-mêmes.

S'il le juge nécessaire, le Directeur Technique National peut demander au bureau exécutif la réunion d'une commission de discipline.

11 - LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par le (s) médecin (s) convoqué (s) par le médecin fédéral.

12 - LA COMMUNICATION

Les contacts avec la Presse, la diffusion des informations, sont assurés par le service communication de la Fédération en collaboration avec le secrétaire général, le Directeur Technique National et le responsable des équipes de France.

Il met en relation les journalistes avec les autorités fédérales et les athlètes avant, pendant et après la compétition.

Le cas échéant, il assure la relation avec les équipes de réalisation TV, il rédige et transmet les communiqués de presse, convoque les photographes.

Il assure la fabrication d'affiches, la rédaction de documents de promotion, d'annonces presse, de messages radiophoniques.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

II – LES COMPETITIONS REGLES GENERALES

1 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Championnats individuels kata et combat :

Les championnats se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Ne peuvent y participer que les compétiteurs qui ont la nationalité française et sont en capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence, conformément aux termes des articles de la réglementation de la WKF :

Extrait de la réglementation de la WKF

« Comme règle générale, si un compétiteur a représenté un pays dans une rencontre officielle de la WKF, il ne pourra pas représenter un autre pays aux compétitions officielles de la WKF.

Extrait de la réglementation de la WKF

« Un compétiteur ayant la double nationalité (une en vertu de la loi d'un pays, l'autre en vertu de la loi d'un autre pays), peut seulement représenter l'un ou l'autre des pays de son choix. Une fois que les deux pays ont été représentés, il faudra l'accord du comité exécutif de la WKF pour changer à nouveau ».

Peuvent participer aux championnats de France :

- Les compétiteurs qualifiés à l'issue des championnats : des ligues régionales.
- Les champions(es) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.
(Les champions(es) de France en titre dans les catégories minimes, cadets et juniors, doivent repasser par les phases qualificatives).
- Les compétiteurs en hors quotas (demande exceptionnelle de dérogation aux règles de qualification qui a été acceptée par la Direction Technique Nationale).

Championnats par équipe kata / combat

Les championnats de France par équipe se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les équipes des ententes sportives dûment validées.

Pour participer au championnat de France, les équipes doivent se qualifier aux championnats :

- des zones interdépartementales.
 - des ligues régionales, concernant les régions de (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse, Départements & Territoires d'outre-mer).
 - départementaux, concernant les départements d'Ile de France.
 - Pour l'épreuve kata, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office.
 - Pour l'épreuve combat, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office.
- Chaque club ou entente sportive ne peut présenter qu'une seule équipe.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

2 - LES COUPES DE FRANCE ET LES OPENS NATIONAUX

En individuel et en équipe

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Chaque club ou entente sportive ne peut présenter qu'une seule équipe féminine et masculine.

3 - LES ENTENTES SPORTIVES

Des « ententes sportives » peuvent être constituées par deux clubs **d'un même département** qui souhaitent s'associer dans une compétition par équipe.

Quand deux clubs constituent une entente sportive, **ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive, pour toutes les compétitions par équipe (masculine et féminine), pour toutes les catégories d'âge, du niveau départemental au niveau national.**

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe (excepté aux compétitions corpo-intergénérationnelles).

Pour constituer une entente sportive, il faut transmettre une demande sur le formulaire officiel au service compétition de la Fédération, qui après contrôle, attribue un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. L'alliance des deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la saison sportive.

Si l'entente sportive n'a procédé à aucune modification celle-ci est tacitement reconductible pour la saison sportive suivante.

Les ententes sportives de Corse et d'outre-mer peuvent associer plus que deux clubs.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral

(Pour accéder au formulaire, cliquez sur l'onglet compétitions, vous le trouverez dans documents). <http://www.ffkarate.fr/competitions/>

4 - LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Les compétiteurs n'ayant pas la nationalité française peuvent participer aux compétitions nationales aux conditions suivantes :

Pour les Coupes & Opens - épreuves individuelles

Inscription autorisée en individuel.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Pour les Coupes - épreuves par équipes :

Inscriptions autorisées en équipe aux conditions suivantes :

Epreuve combat :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

Epreuve kata :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

Pour les Championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales et les championnats de France (individuel)

Ne peuvent y participer que les compétiteurs qualifiés qui ont la nationalité française et sont en capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimes, cadets et juniors nés sur le territoire français peuvent y participer. Ils devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales
- Etre classés sur la liste ministérielle du haut niveau.

Les athlètes ayant la double nationalité :

Un athlète possédant la double nationalité, ayant d'abord représenté la France à une compétition officielle de la WKF, et ayant représenté ensuite un autre pays, ne pourra plus participer aux championnats de France et aux phases qualificatives.

Seul l'accord du comité exécutif de la WKF permettra de changer à nouveau (référence à la réglementation de la WKF

Pour les championnats par équipe

Inscriptions autorisées en équipe aux conditions suivantes :

Epreuve combat :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

Epreuve kata :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

A titre dérogatoire

Pour les athlètes de nationalité étrangère licenciés :

- 1- **Soit dans un club d'un pays étranger.**
- 2- **Soit dans un club français.**



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Cas n°1

Les athlètes de nationalité étrangère peuvent participer aux coupes et opens de France y défendre les couleurs de leur pays ou leur club étranger, sous réserve de présentation de 2 licences de leur fédération nationale, membre de la WKF, et d'un certificat médical.

Cas n°2

Les athlètes de nationalité étrangère, de niveau international, possédant uniquement la licence FFKDA de la saison sportive en cours peuvent demander à participer aux championnats de France par équipe, aux coupes de France et aux opens nationaux en individuel et par équipe. La demande de dérogation doit être envoyée par le club au plus tard 10 jours avant la compétition à la Direction Technique Nationale, en présentant les pièces suivantes :

- 1- La justification de la licence de la saison en cours dans un club français ;
- 2- La justification du niveau international de l'athlète : membre d'une équipe nationale et / ou médaillés des championnats continentaux ou mondiaux.

5 - LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel combat et kata, en équipe combat et kata est autorisé. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Combats

Epreuve individuelle

Si les sur-classements pour les catégories minimes, cadets et juniors sont autorisés, pour des raisons d'intégrité physique, le sur-classement n'est cependant pas autorisé pour, les minimes 2^{ème} années féminines des moins de 35 kg et les masculins des moins de 35 kg et moins de 40 kg).

Epreuve par équipe

Les sur-classements sont autorisés pour les compétitions par équipe. (Voir les pages spécifiques à ces compétitions)

Katas

Epreuve individuelle

Les sur-classements sont autorisés dans les épreuves individuelles.

Epreuve par équipe

Le sur-classement est possible en équipe, dans les conditions suivantes :

- Equipes SENIORS : deux JUNIORS peuvent être surclassé(e)s ;
- Equipes CADETS-JUNIORS : deux MINIMES peuvent être surclassé(e)s.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

III - LES COMPETITIONS - DEROULEMENT**1 - LES INSCRIPTIONS**

Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription.

Cette date figure sur le programme de chaque compétition.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.

S'agissant du cas particulier de certaines compétitions départementales pour lesquelles il n'y a pas de date limite d'inscription parce qu'elles se font sur place, les compétiteurs ont l'obligation d'être licenciés le jour de la compétition. Tout compétiteur non licencié ne pourra être accepté pour participer à la compétition.

2 - LES QUALIFICATIONS ET LES CLASSEMENTS

On ne peut participer à certaines compétitions qu'après s'être qualifié.

Les règles de qualification varient en fonction des compétitions.

Au niveau des organismes, les principes de qualification et de classement pour les championnats de France des catégories minimes, cadets, juniors, seniors varient en fonction :

- du nombre de qualifiés ;
- du nombre de participants ;
- du parcours des compétiteurs durant les différents tours ;
- du fait que les finalistes sautent un tour ou pas. (Références aux schémas à l'annexe de ce livret pages 185 à 190).

Un (e) combattant (trice) Junior, Espoir et Senior qualifié (e) dans une catégorie de poids ne peut pas changer de catégorie.

Au niveau départemental, zone interdépartementale, ligue régionale**Pour la catégorie des cadets (ettes) des tolérances de poids sont accordées.**

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

La dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale.

Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet qualifié au service compétition fédéral dans la catégorie de poids où celui-ci a combattu lors du championnat de la ligue régionale.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

3 - LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Modalités de dérogation en cas d'absence justifiée

Catégories minimales, cadets, juniors et seniors

Niveau départemental

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat départemental, le club devra envoyer au comité départemental un courrier ou un courriel, justifiant le motif de l'absence afin que les responsables du comité départemental accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la zone interdépartementale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessous et parvenir à l'organisme au plus tard 5 jours avant la compétition concernée.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la zone interdépartementale afin que les responsables de la ZID les inscrivent.

Niveau de la zone interdépartementale

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat de la zone interdépartementale le club devra envoyer à la zone interdépartementale un courriel ou un courrier justifiant le motif de l'absence afin que les responsables de la zone interdépartementale accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la ligue régionale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessous et parvenir à l'organisme au plus tard 5 jours avant la compétition concernée.

La zone interdépartementale devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les inscrivent.

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas

Niveau départemental et zone interdépartementale

1 - en cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).

2 - en cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

3 - en cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Niveau de la ligue régionale

Une dérogation exceptionnelle aux règles de qualification pour la participation à une compétition de ligue régionale existe au travers de la demande de hors quotas.

Les demandes de dérogation pour les hors quotas sont présentées par les clubs sur le formulaire officiel et transmises, visées par le Président de la ligue régionale et du directeur technique régional, à la Direction Technique Nationale qui décidera, en référence aux critères établis, de leurs validations.

Sur ce document officiel, la raison **exceptionnelle** de la demande doit être justifiée.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral.

(Pour accéder au formulaire, cliquez sur l'onglet compétitions, vous le trouverez dans documents). <http://www.ffkarate.fr/competitions/>

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

1 - en cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).

2 - en cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

3 - en cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).

4 - en cas de participation à une compétition de la 1ère League ou série A en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative. A condition d'avoir été médaillé au championnat de France de la saison précédente ou à la coupe de France de la saison en cours.

5 - Collectif France - tous types de regroupements ou de compétitions avec le collectif France, le jour de la compétition qualificative.

Dérogation demandée par le responsable des équipes de France.

Quel que soit le motif de la demande, l'athlète doit au préalable être :

- **médaillé au championnat de France de la saison sportive précédente ;**
- **ou médaillé à la coupe de France ou à l'open Adidas ou à l'open de France de la saison sportive en cours ;**
- **ou médaillé à une compétition internationale de référence de la WKF et de l'EKF de la saison sportive précédente et/ou de la saison sportive en cours.**

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessus.

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre réglementaire, sans motif valable, incomplète, sans justificatif ou hors délai, sera refusée.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Pour tout autre motif non sportif et très particulier, l'issue de la demande sera à la discrétion et à l'évaluation de la Direction Technique Nationale.

4 - LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition

Il doit contenir :

- le certificat médical précisant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.
- l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lors des compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport.

Lors des compétitions par équipes (kata/combat) : le professeur ou l'entraîneur présente obligatoirement :

- les passeports des membres de l'équipe de son club ou de son entente sportive ;
- la carte de licence ou l'attestation historique de licences de chacun des membres de l'équipe ;
- la feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Au niveau national

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), dans les catégories, cadets, juniors, espoirs et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019



Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

Au niveau départemental, zone interdépartementale, ligue régionale

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour la catégorie des cadets (ettes)

La dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale.

(Le changement de catégorie de poids au niveau national n'est pas autorisé).

Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet qualifié au service compétition fédéral dans la catégorie de poids où celui-ci a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

5 - LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES

Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux et les arbitres, la tenue officielle est de rigueur.

Tenues sportives

Pour les compétiteurs kata :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue ;

Pour tous les compétiteurs (trices) combat adultes, jeunes, enfants :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs (trices) en catégories Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes.

« Référence de la page 177 à 179 du présent règlement »

Les protections en combat

(Référence au cahier des charges des protections en combat, cliquez sur l'onglet compétitions, vous le trouverez dans documents) <http://www.ffkarate.fr/competitions/>

Tout autre effet rajouté à la tenue sportive officielle, spécifique à chaque discipline et pratique sportive, n'est pas autorisé lors des compétitions et des manifestations organisées par la FFK et ses organes déconcentrés, les comités départementaux, les zones interdépartementales et les ligues régionales.

6 - COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive et/ou du corps arbitral sont chargés d'aller les informer de l'ordre des combats dans les aires d'échauffement.

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'empotent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

7 - LES CADRES TECHNIQUES

Les cadres techniques fédéraux doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

8- LES PROFESSEURS

Les professeurs doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs lors des compétitions.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

IV - LE COACHING

1-COMPETITIONS NATIONALES (Epreuve combat)

LES CONDITIONS POUR COACHER

Prérequis		
	COACH TITULAIRE DE CATEGORIE A	COACH DE CATEGORIE B
Licences	Licence fédérale de la saison en cours	Licence fédérale de la saison en cours
Age	18 ans	18 ans
Grade	2 ^{ème} Dan (ou inscrit à l'examen du 2 ^e Dan)	1 ^{er} Dan (ou inscrit à l'examen du 1 ^e Dan)
Diplôme	Minimum DIF (ou doit être engagé dans le processus de formation du DIF)	Minimum DAF (ou doit être engagé dans le processus de formation du DAF)
Expérience d'enseignement	6 ans	4 ans
Ou		
Pratique sportive en compétition	6 ans	4 ans
Types de compétitions autorisées à coacher	Toutes les compétitions nationales (Championnats, coupes et opens) des catégories pupilles à seniors	Les coupes de France, l'open Adidas, Des catégories pupilles à seniors

Coaches de la catégorie A

Les deux coaches de la catégorie A sont les référents officiels fédéraux représentant leur club

La carte de coach de la catégorie A est valable deux saisons sportives 2017/2018 & 2018/2019. (Carte bleue nominative avec photo d'identité)

Un meeting national pour les coaches de la catégorie A est organisé tous les deux ans. La participation au meeting est obligatoire pour pouvoir coacher à toutes les compétitions nationales.

Les coaches de la catégorie A sont habilités à coacher à toutes les compétitions nationales, régionales, interdépartementales et départementales.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Coaches de la catégorie B titulaires

Les coaches de la catégorie B titulaires sont proposés par les coaches de la catégorie A afin qu'ils puissent coacher aux compétitions nationales autorisées.

La carte de coach de la catégorie B est valable une saison sportive. Elle doit être renouvelée tous les ans. (Carte rouge nominative avec photo d'identité)

La demande doit être effectuée au plus tard 3 jours avant la compétition concernée auprès de la direction technique nationale : pimaho@ffkarate.fr, sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral, onglet compétitions, rubrique documents). <http://www.ffkarate.fr/competitions/> La carte sera remise lors des compétitions.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

A chaque coupe de France et à l'open Adidas sera organisé, le matin avant le début de la compétition, un briefing pour les coaches de la catégorie B.

Les coaches de la catégorie B sont habilités à coacher aux coupes de France, open Adidas et aux compétitions régionales, interdépartementales et départementales. Ils ne sont pas autorisés à coacher aux championnats de France.

Néanmoins, en cas d'absence d'un coach titulaire de la catégorie A à un championnat de France la direction technique nationale peut accorder une dérogation exceptionnelle au coach de la catégorie B titulaire.

Afin que la dérogation soit accordée, une demande officielle par courriel ou courrier doit être adressée à la direction technique nationale - pimaho@ffkarate.fr.

Les coaches B titulaires sont sous l'autorité des coaches de la catégorie A.

Coaches de la catégorie B remplaçants

En cas d'absence des coaches A et/ou B titulaires aux coupes de France et à l'open Adidas, des coaches de catégorie B remplaçants peuvent coacher si une demande officielle est effectuée auprès de la direction technique nationale : pimaho@ffkarate.fr, sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral, onglet compétitions, rubrique documents) <http://www.ffkarate.fr/competitions/>

La carte de coach B remplaçant est valable uniquement le jour ou le week-end de la compétition. (Carte rouge non nominative). La carte sera remise lors des compétitions.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Les coaches B remplaçants sont habilités à coacher aux coupes de France et open Adidas.

Les coaches B remplaçants agissent sous l'autorité des coaches de la catégorie A.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Présentation de la carte de coach lors des compétitions nationales

La carte de coach est obligatoire (elle doit être portée autour du cou).
Les arbitres contrôlent et récupèrent les cartes avant le début des combats et la restituent à l'issue de ceux-ci.

Récapitulatif du nombre de coaches par club autorisés à coacher aux compétitions nationales

Championnats de France des minimes à seniors : 2 coaches A maximum par club.

Coupes de France et open Adidas : 2 coaches A et 2 coaches B maximum par club.

Néanmoins, en cas d'absence des coaches A et/ou des coaches B titulaires aux coupes de France et à l'open Adidas, des cartes spécifiques à chacune de ces compétitions seront réalisées et remises aux coaches B remplaçants ayant effectué une demande officielle auprès de la direction technique nationale. pimaho@ffkarate.fr.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Nouvelle mesure Aspect médical aux compétitions

Lors des compétitions nationales les médecins doivent essentiellement intervenir durant les combats.

Pour le reste, il appartient à chacun des coaches de prévoir eux-mêmes des trousse pour assurer et traiter les petites blessures dans les vestiaires et zones d'échauffement.

Exemples de produits médicaux pour les petites blessures bénignes
(Compresses, spray antiseptique, bande de pansement, paires de gants latex stériles, bombe de froid, produits de soins buccaux etc.).



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LES COACHES

Les coaches doivent :

- Porter une tenue sportive réglementaire, survêtement complet, pantalon et veste, à l'effigie du club et chaussures de sport ;
En fin de saison sportive, en fonction du temps, lorsque les arbitres retirent leur veste, les coaches pourront porter un tee-shirt à l'effigie du club ou un tee-shirt sportif (les débardeurs ou tout autre vêtement ne seront pas autorisés) ;
Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte document etc. pour prendre des notes ;
- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions) ;
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance ;
- Respecter la zone attribuée pour coacher ;
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching durant tout le combat ;
- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres ;
- S'interdire de traverser les surfaces de compétitions (tatamis) ;
- Etre le garant du comportement et des actes de ses compétiteurs ;
- Préparer et placer les compétiteurs dans les zones d'appels ;
- Veiller à ce que le compétiteur ou l'équipe se présente à l'appel pour combattre. Après le 1^{er} appel, deux autres appels seront effectués, à l'issue de ces trois appels le sportif ou l'équipe sera disqualifiée ;
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public, du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coaches, des autres compétiteurs et envers toute autre personne présente ;
- Respecter toutes les décisions des arbitres

Les droits

- Le coach titulaire de catégorie A ayant participé au meeting national et passé l'examen peut coacher dans le cadre des compétitions nationales organisées par la FFK ;
- Le coach peut circuler dans les zones lui étant réservées. Il peut photographier « les tirages aux sorts » à l'emplacement prévu à cet effet ;
- Le coach accompagne les compétiteurs sur l'aire de compétition ;
- Le coach peut prendre place dans le box vide même si le combat a commencé, si toutefois il coachait simultanément sur un autre tatami ;

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

- Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable des coaches afin que celui-ci convoque la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer ;
- Lorsque le système de vidéo replay est mis en place, un carton est mis à disposition du coach ;
- La demande de la vidéo replay ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par le compétiteur qu'il coach ;
- Pour indiquer au corps arbitral une technique qu'il considère valable, il lève son carton afin que les arbitres visionnent et confirment ou infirment la validité de la technique ;
- Le carton lui sera rendu si la technique est validée ou retiré dans le cas contraire ;
- Il peut, pour toute information relative à la compétition et en particulier au coaching, s'adresser au responsable des coaches.

Les coaches qui adoptent un comportement interdit peuvent être sanctionnés

Les degrés de sanctions

- 1^{er} degré : avertissement verbal donné par le responsable des coaches ou son représentant, inscrit sur un registre spécifique et signé par le coach concerné ;
- 2^{ème} degré : avertissement écrit signé par le responsable des coaches ou son représentant et par le coach concerné.
- 3^{ème} degré : La carte du coach est retirée pour la journée de la compétition (par le DTN ou son représentant responsable du programme des coaches) ;
- 4^{ème} degré : la carte du coach est retirée pour le week-end de la compétition (par le DTN ou son représentant responsable du programme des coaches) ;
- 5^{ème} degré : la commission disciplinaire fédérale est saisie.

Les sanctions sont en principe appliquées par ordre croissant. Cependant, une sanction peut être appliquée proportionnellement à la gravité des faits sans suivre cet ordre.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LA COMMISSION D'APPEL**Composition de la commission d'appel**

La commission d'appel est composée de trois arbitres désignés par la commission d'arbitrage ainsi que le responsable des coaches et son représentant.

Commission d'appel saisie par le coach

Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable des coaches afin que celui-ci convoque la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer.

La réclamation doit être effectuée et soumise immédiatement après le combat qui l'a engendrée afin d'éviter que le combat suivant ne commence.

La protestation officielle doit être déposée au responsable de tatami au plus tard une minute après la fin du combat. Le coach demandera le formulaire officiel de protestation au responsable des coaches et aura quatre minutes pour le remplir, le signer et le soumettre avec les frais correspondants. Le jury d'appel a cinq minutes pour rendre une décision.

Lorsque le système de la vidéo replay est mis en place, la commission d'appel peut se servir de la vidéo pour évaluer la situation de protestation décrite par le coach.

Aucune présentation de séquences de combats avec des vidéos personnelles n'est autorisée.

Délibération de la commission d'appel

La commission d'appel analyse la situation de protestation avec le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise, et délibère.

Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération, le combat reprendra en apportant le cas échéant les modifications nécessaires et adéquates.

Dans le cas contraire aucune modification ne sera apportée, le résultat reste tel qu'il a été donné avant la protestation.

Modalités financières pour saisir la commission d'appel

Si le coach souhaite saisir la commission d'appel, il doit s'acquitter de la somme de 50 € afin que sa réclamation puisse être reçue. Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération la somme de 50 € lui sera rendue. Dans le cas contraire la somme versée ne lui sera pas rendue. (Un justificatif sera remis au coach).

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

SYSTEME ET REGLEMENT DE LA VIDEO REPLAY**Système de la « VIDEO REPLAY » (uniquement pour les compétitions combat)**

La vidéo replay est un logiciel permettant aux arbitres de visionner très rapidement les actions du combat. Ce système demande au préalable une installation vidéo autour des surfaces de compétition.

Règlement lié à l'utilisation du système « vidéo replay » en termes de coachingEpreuve individuelle

- Au début de la compétition, dès le 1^{er} tour, un carton sera remis au coach.
- Pendant le combat, seul le coach pourra faire appel à la « vidéo replay » pour faire valider une technique en montrant le carton aux arbitres.
- Suite à cette demande, il remettra son carton à l'arbitre situé entre les deux boxes de coaches et devra lui préciser l'objet de sa demande.
- Si les arbitres après visionnage jugent la technique valable, l'arbitre comptabilisera cette technique. Dans ce cas le coach pourra de nouveau utiliser le carton.
- Si la technique n'est pas validée, l'athlète perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Un nouveau carton pourra lui être attribué pour la finale ou la place de 3^{ème}.
- Si l'action n'est pas visible, la réponse sera NON et on retirera le carton. En cas de problème technique, le carton est redonné au coach
- Si le compétiteur fait un signe pour la vidéo replay et que le coach lève le carton, la vidéo est observée et le point peut être accordé au compétiteur. Dans ce cas, le carton sera rendu au coach. Cependant, le compétiteur se verra infliger une pénalité de catégorie 2 pour avoir demandé à son coach de demander la vidéo replay.

Dans le cas où le coach demande la vidéo replay et que :

- Le point est déjà signalé par 2 juges ou plus → le carton lui est retiré
- Les arbitres estiment qu'il y a une catégorie 1 → le carton lui est retiré
- Les arbitres estiment qu'il y a une catégorie 2 → le carton ne lui est pas retiré

Epreuve par équipe

Cette règle est identique pour chacun des 5 compétiteurs (équipes masculine) et 3 compétitrices (équipes féminines).

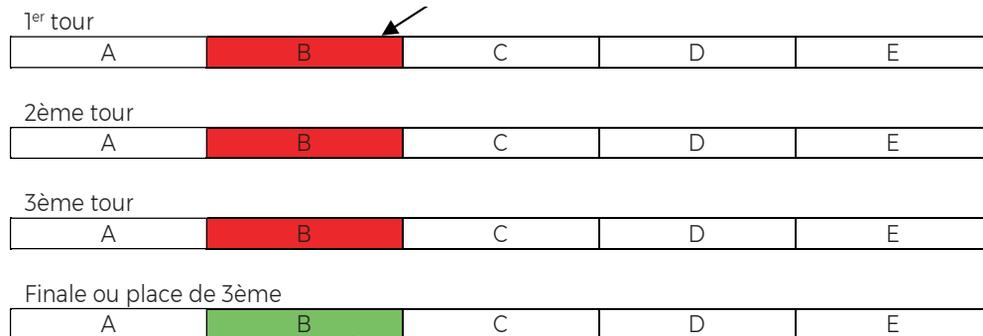
Exemple :

Le coach fait appel à la « vidéo replay » pour faire valider une technique du compétiteur B en montrant le carton aux arbitres.

Si la technique du compétiteur B n'est pas validée, il perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Un nouveau carton pourra lui être attribué pour la finale ou la place de 3^{ème}.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Technique non validée après visionnage, le carton n'est pas rendu



Le carton retiré au coach lors du 1^{er} tour lui est rendu en finale ou en finale de repêchage

Ce principe est appliqué à chacun des 5 compétiteurs pour l'équipe masculine et à chacune des 3 compétitrices pour l'équipe féminine.

- La demande de la « vidéo replay » ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par son athlète.
- Toutes réclamations concernant les techniques de l'adversaire ne sont pas autorisées.

Dans la situation où le système « vidéo replay » ne pourrait pas être mis en place et/ou il ne fonctionnerait pas (panne, etc...), la décision initiale du corps arbitral sera appliquée.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LE COACHING

2-COMPETITIONS DEPARTEMENTALES, INTERDEPARTEMENTALES, REGIONALES (Epreuve combat)

LES CONDITIONS POUR COACHER

Carte de coaches

Coaches nationaux

- Les coaches de catégorie A & B accrédités par la FFK doivent porter leur carte personnalisée (avec photo d'identité) autour du cou pour coacher aux compétitions départementales, interdépartementales et régionales.

Coaches des organes déconcentrés

- Les coaches non accrédités par la FFK devront porter des cartes de coaches spécifiques à chaque organisme (Département, ZID, ligue régionale). Les cartes sont valables pour toute la saison sportive.
Ces cartes doivent être insérées dans des pochettes plastifiées avec des tours de cou.

3 types de cartes de coaches

Cartes de coaches pour les compétitions départementales : couleur blanche

Cartes de coaches pour les compétitions interdépartementales : couleur grise

Cartes de coaches pour les compétitions régionales : couleur jaune

Le président du comité départemental, de la zone interdépartementale, de la ligue régionale et tous les responsables techniques ne pourront pas coacher dans leurs territoires respectifs du fait de leur statut.

Meeting des coaches dans chaque organisme (départemental, interdépartemental et régional)

Un meeting pour les coaches sera organisé et dirigé par le responsable technique de l'organisme (DTD, commissaire sportif, DTR) dès le début de la première compétition de la saison sportive afin d'accréditer les coaches durant toute la saison sportive 2018/2019.

Briefing des coaches avant le début des compétitions

Un briefing avant le début de chaque compétition est à prévoir par le responsable technique (DTD, commissaire sportif, DTR).



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LES PRE-REQUIS ET LES CONDITIONS POUR COACHER
(Compétitions départementales, interdépartementales et régionales)**Prérequis**

- Etre majeur et licencié à la FFK.
- Etre minimum ceinture noire 1^{ère} dan.
- Minimum AFA.

Conditions pour coacher

- Avoir les prérequis.
- Assister au meeting des coaches organisé et dirigé par le responsable technique de l'organisme (DTD, commissaire sportif, DTR).
- Présenter le passeport sportif lors du meeting de début de saison afin de percevoir la carte d'accréditation pour coacher. La carte de coach est valable pour la saison sportive 2018/2019.
- Porter la carte d'accréditation spécifique pour les coaches.
(Lors du meeting une carte spécifique sera remise par chaque organisme, comité départemental, zone interdépartementale, ligue régionale aux coaches n'ayant pas l'accréditation nationale).

Les droits et devoirs des coaches**Devoirs**

- Porter une tenue sportive réglementaire, survêtement complet pantalon et veste de survêtement à l'effigie du club et chaussures de sport.

En fin de saison sportive, en fonction du temps, lorsque les arbitres retirent leur veste, les coaches pourront porter un tee-shirt à l'effigie du club ou un tee-shirt sportif (les débardeurs ou tout autre vêtement ne seront pas autorisés).

Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte document etc. pour prendre des notes.

- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions) ;
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance.
- Respecter les zones qui sont attribuées pour coacher.
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching
- S'interdire de traverser les surfaces de compétitions (tatamis) ;
- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres ;
- Préparer et placer les compétiteurs dans les zones d'appels ;

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

- Veiller à ce que le compétiteur ou l'équipe se présente à l'appel pour combattre. Après le 1^{er} appel, deux autres appels seront effectués, à l'issue de ces trois appels le sportif ou l'équipe sera disqualifiée ;
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public, du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coaches, des autres compétiteurs et envers toute autre personne présente ;
- Respecter toutes les décisions des arbitres
- Ne pas contester les décisions (points, avertissements, etc.) prises par le corps arbitral.

(En cas de contestation relative à une décision, le responsable technique intervient pour un rappel au règlement).

En cas de récidive et en fonction de la gravité des faits, le responsable de la compétition et le responsable technique peuvent décider de suspendre le coach pour toute la durée de la compétition.

En outre, si un coach ne respecte pas les règles d'éthique et de bonne conduite, le responsable technique de l'organisme écrit au Directeur Technique National ou son représentant. En fonction de la gravité des faits, des sanctions peuvent être prises.

- Doit être responsable du comportement et des actes des athlètes de son club durant toute la durée de la compétition.

Droits

- Les coaches ayant participé aux meetings départementaux, interdépartementaux et régionaux sont habilités à coacher dans chacun de ces organismes ;
- Peuvent circuler dans les zones lui étant réservées. Il peut photographier et/ou récupérer « les tirages aux sorts » à l'emplacement prévu à cet effet ;
- Ils accompagnent les sportifs sur l'aire de compétition ;
- Le coach peut prendre place dans le box vide même si le combat a commencé si toutefois il coachait simultanément sur un autre tatami ;

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire). / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

Pour les départements d'IDF :

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés :

- *au championnat de la zone interdépartementale*
- *au championnat de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)*

Les départements d'Ile de France

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France.

« Voir schéma page 13 ».

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les compétiteurs ayant participé au championnat départemental.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par le Comité départemental auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement « Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales.

« Voir schéma page 14 ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat départemental (concernant les départements d'Ile de France)
- au championnat départemental (concernant les départements situés dans les régions de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale. « Voir page 40 ».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements situés dans les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire), les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements d'Ile de France, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale d'IDF.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pied rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales « Voir schéma à la page 15 ».

Les ligues régionales des Départements & Territoires d'outre-mer et de Corse

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat de chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse sont qualifiés au championnat de France.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés au championnat de la ligue régionale

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat :

- de chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer & la ligue régionale de Corse

- Les champions(nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.

- Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale. « Voir page 40 ».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les Ligues régionales auprès du service compétition de la Fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
ESPOIRS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée
Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**CHAMPIONNAT DE LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
VETERANS
COMBAT - KATA****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.

Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT - SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront autorisés.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

COMBAT

Durée des combats masculins : 2 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à tous les tours éliminatoires comme aux repêchages. Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, excepté si les éliminatoires excèdent 5 tours.

A partir du 6^{ème} tour, ainsi que pour les places de podium, le compétiteur peut reprendre un Kata déjà exécuté.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
VETERANS
COMBAT - KATA****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les compétiteurs ayant participé au championnat de la ligue régionale.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales auprès du service compétition de la fédération.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT - SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront autorisés.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

COMBAT

Durée des combats masculins : 2 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à tous les tours éliminatoires comme aux repêchages. Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, excepté si les éliminatoires excèdent 5 tours.

A partir du 6^{ème} tour, ainsi que pour les places de podium, le compétiteur peut reprendre un Kata déjà exécuté.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU
CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE
(Pour les ligues régionales de, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'Outre-mer, Corse)
OU
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
(Pour les départements d'Ile de France)

PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

- soit auprès de la zone interdépartementale
- soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
- soit auprès des départements (pour les départements d'IDF)

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Masculins : 2 minutes

Féminines : 2 minutes

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour les Départements & Territoires d'outre-mer et la ligue régionale Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- de la zone interdépartementale
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (des départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
- départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la fédération :

- soit par les zones interdépartementales.
- soit par les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (Départements & *Territoires d'outre-mer*, Corse).
- soit par les départements (Ile de France).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 2 minutes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE

OU

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Départements & Territoires d'Outre-mer, Corse)

OU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

(Pour les départements d'Ile de France)

PAR EQUIPE

SENIORS

COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

-soit auprès de la zone interdépartementale.

-soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

-soit auprès des départements (pour les départements d'IDF).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



-Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

-Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS :

Féminines et Masculins : 3 minutes

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour les Départements & Territoires d'outre-mer et la ligue régionale Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE SENIORS COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- de la zone interdépartementale
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (des Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
- départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la fédération. :

- soit par les zones interdépartementales,
- soit par les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (*Départements & Territoires d'outre-mer, Corse*).
- soit par les départements (d'Ile de France).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE ESPOIRS COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS : les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».

-Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.

-Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes espoirs.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

-La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **féminines** et **masculines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, les équipes doivent comporter au moins 3 combattants (es).

Pour la suite de la compétition, les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 2 compétiteurs (trices).

-Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / ESPOIRS / SENIORS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Espoirs, Seniors féminines et masculins : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors, espoirs et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battus).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 2 minutes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES MINIMES / CADETS / JUNIORS COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les clubs implantés en zone nord ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone sud.

Les clubs implantés en zone sud ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone nord.

Les clubs de la zone interdépartementale de Poitou Charentes et de la zone interdépartementale de Bourgogne peuvent inscrire les compétiteurs soit à la coupe de France zone nord ou à la coupe de France zone sud.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Cependant, pour des raisons d'intégrité physique le sur-classement n'est pas autorisé pour, les Minimes 2^{ème} années féminines des moins de 35 kg et les masculins des moins de 35 kg et moins de 40 kg).

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories minimales, cadets et juniors (féminines et masculins) : 2 minutes.

CATEGORIES DE POIDS

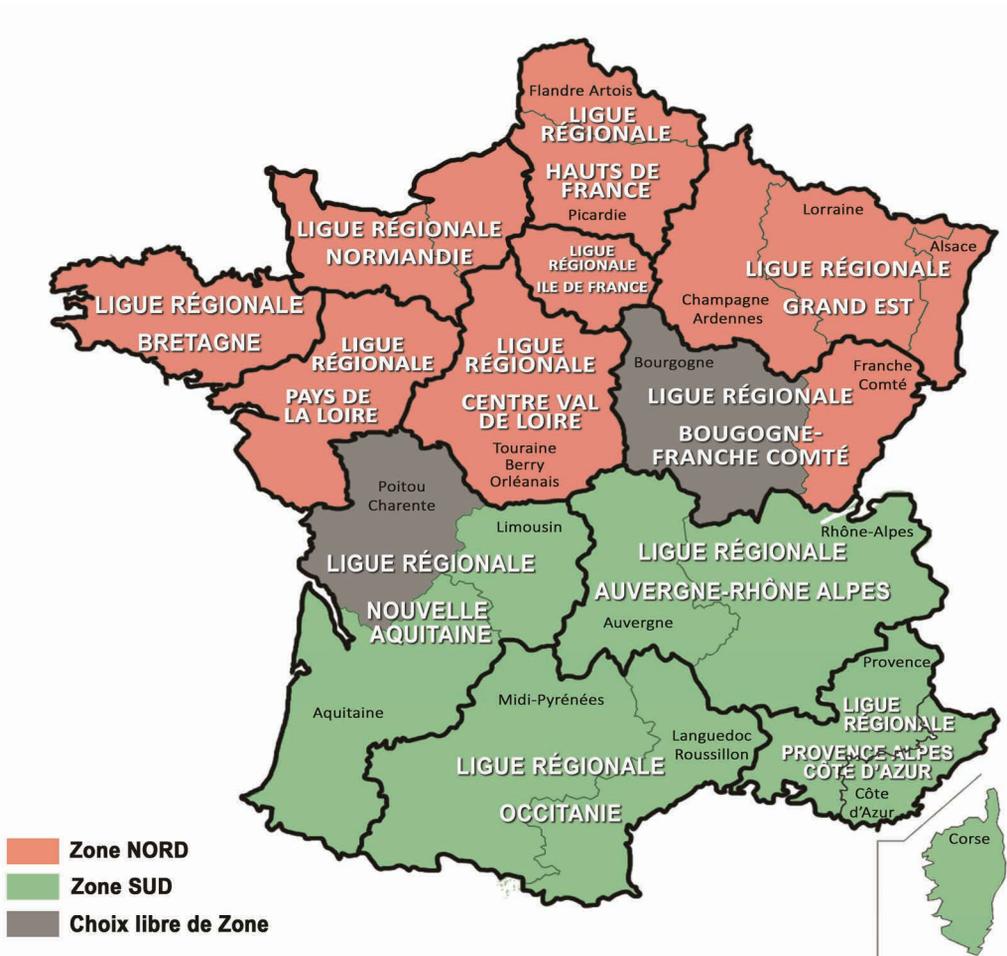
Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimales des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

DECOUPAGE GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE NORD ET DE LA ZONE SUD



Les clubs implantés en zone nord ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone sud.

Les clubs implantés en zone sud ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone nord.

Les compétiteurs de la zone interdépartementale de Poitou Charentes et de la zone interdépartementale de Bourgogne peuvent choisir de participer soit à la coupe de France zone nord ou à la coupe de France zone sud.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

OPEN ADIDAS INDIVIDUEL MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Cependant, pour des raisons d'intégrité physique le sur-classement n'est pas autorisé pour, les Minimes 2^{ème} années féminines des moins de 35 kg et les masculins des moins de 35 kg et moins de 40 kg).

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES**EQUIPES FEMININES ET MASCULINES
MINIMES-CADETS-JUNIORS****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des Cadets est autorisé en Junior.

Les cadets ayant été surclassés en juniors ne pourront pas participer à cette compétition dans leurs catégories d'origines.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES**Combats**

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

Katas

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Le programme du championnat de France des ligues régionales comprend deux épreuves

:

Equipes masculines et Equipes féminines.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COMPOSITION DES EQUIPES

Composition de l'Equipe Masculine par ordre de passage :

1- Minime kata 2- Minime combat -55kg 3- Minime combat + 55kg
 4- Cadet kata 5- Cadet combat - 63kg 6- Cadet combat + 63kg
 7- Junior kata 8- Junior combat - 68kg 9- Junior combat + 68kg

Composition de l'Equipe Féminine par ordre de passage :

1- Minime kata 2- Minime combat - 45kg 3- Minime combat + 45kg
 4- Cadette kata 5- Cadette combat - 54kg 6- Cadette combat + 54kg
 7- Junior kata 8- Junior combat - 59kg 9- Junior combat + 59kg

Une seule équipe féminine et masculine peut participer au championnat.

Les équipes féminines et masculines sont composées respectivement de 9 compétiteurs. A chacun des tours les 9 compétiteurs (trices) composant l'équipe combattent qu'une seule fois.

Les compétiteurs passent dans l'ordre déterminé ci-dessus.

KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.

S'il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent gagne une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).

RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combats)

-En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.

-En cas d'égalité de victoires et de points, on procédera à une rencontre supplémentaire :

- 1) Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
- 2) Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.
- 3) Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.

-En cas d'égalité, la décision finale par « Hanteï » déterminera l'équipe gagnante.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES

EQUIPES MIXTES SENIORS

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des Juniors est autorisé en Senior.

Les juniors ayant été surclassés en seniors ne pourront pas participer à cette compétition dans leurs catégories d'origines.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combats

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

Katas

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le programme du championnat de France des ligues régionales comprend une équipe mixte senior

COMPOSITION DE L'EQUIPE MIXTE SENIOR

Equipe mixte (féminine et masculine) par ordre de passage :

3 féminines et 5 masculins, sans distinction de poids. (Possibilité d'une remplaçante et d'un remplaçant).

Une seule équipe mixte peut participer au championnat.

DUREE DES COMBATS :

Equipe mixte senior : 3 minutes





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les compétiteurs ayant participé à la Coupe Départementale sont qualifiés à la coupe Elite :

- de la zone interdépartementale.

- de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur départementale.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE PUPILLES / BENJAMINS COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale.

-La participation à la coupe ELITE de la zone interdépartementale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe Elite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur de la zone interdépartementale.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse)

**PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

-**Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale.** (Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

-La participation à la coupe ELITE de la ligue régionale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale. Par les clubs de chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer et de Corse.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-**Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.**

-**Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur de la ligue régionale**



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER**Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite départementale.**

(Les 2 finalistes de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER****Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la zone interdépartementale.**

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse)

PUPILLES / BENJAMINS COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la ligue régionale.

(Les 2 finalistes de la coupe de la ligue régionale élite, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de l'open de la ligue régionale sont qualifiés à la coupe de France.

-Les 4 premiers de l'open de la ligue régionale d'IDF sont qualifiés à la coupe de France

Cas particuliers :

Dans le cas de figure où, l'un des 2 finalistes ou les 2 finalistes se sont déjà qualifiés à la Coupe de France, lors des étapes qualificatives, « Coupe élite ou honneur », les deux médaillés de bronze seront qualifiés à la Coupe de France.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Si le cas se produit avec le ou les 2 troisièmes, en plus du ou des 2 finalistes, la qualification sera déclinée pour les 2 cinquièmes.

Pour les compétiteurs de la ligue régionale d'IDF, le principe est identique, cependant il sera décliné au prorata des 4 qualifiés à la Coupe de France.

« Les zones interdépartementales devront envoyer les résultats des coupes élite et honneur à la ligue régionale.

« Les départements d'IDF devront envoyer les résultats des coupes élite et honneur à la ligue régionale d'IDF.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les 2 compétiteurs finalistes des coupes ELITE et HONNEUR :

- des zones interdépartementales.
- des départements d'IDF.
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (des Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

Les 2 premiers de l'Open des ligues régionales.

Les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale d'IDF

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la Fédération :

- par les zones interdépartementales.
- par les départements d'IDF.
- par les ligues régionales.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protège tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CATEGORIE DE POIDS



Des tolérances de poids sont accordées aux compétiteurs sous condition :

Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

OPEN DES JEUNES DES DEPARTEMENTS
&
OPEN DES JEUNES DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES
&
OPEN DES JEUNES DES LIGUES REGIONALES
 (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)
 & (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
COMBAT

OBJECTIF

L'objectif est de mettre en place un système de compétition permettant aux jeunes de faire 2 combats minimum. Durant la journée de compétition, la durée de passage pour chaque catégorie de poids devra se dérouler dans une période de temps d'environ 2 à 3 heures. (Intégrant le contrôle, la pesée, le passage de leur catégorie respective et le temps de la remise des médailles).

Open des jeunes des Départements**Droit d'inscription :**

Les jeunes des catégories poussins, pupilles et benjamins en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse**Droit d'inscription :**

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)**Droit d'inscription :**

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adaptés en cas d'appareil dentaire) / Protège pieds rouges et protège pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque de protection.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

DEROULEMENT

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids.

A l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal **1^{ère} division** et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la **2^{ème} division**.

Open 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau principal est déclaré vainqueur de l'Open 1^{ère} division.

Open 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau secondaire est déclaré vainqueur de l'open 2^{ème} Division.

DUREE DES COMBATS

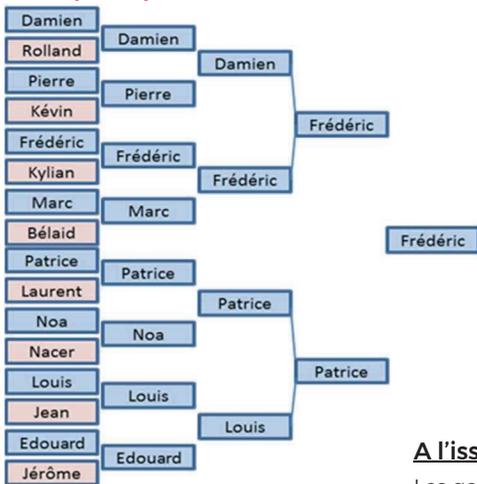
Poussins et Pupilles : 1mn30

Benjamins et Minimes : 2 mn

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

EXEMPLE DU DOUBLE TABLEAU AVEC 16 PARTICIPANTS
 (Le principe reste le même quel que soit le nombre de participants)

Tableau principal (avant le 1^{er} tour)



A l'issue du 1^{er} tour :

Les gagnants (en bleu) restent sur le tableau 1^{ère} division, les autres (en rose) sont transférés sur le tableau 2^{ème} division.

TABLEAU 1^{ère} DIVISION

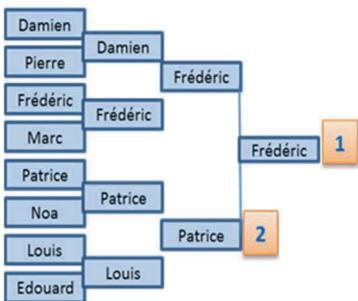
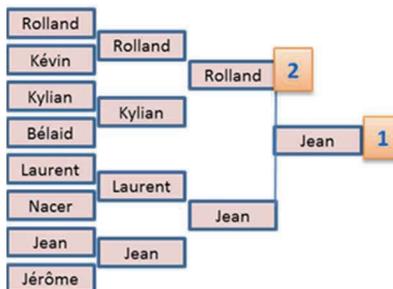


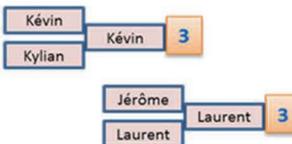
TABLEAU 2^{ème} DIVISION



REPECHAGE



REPECHAGE



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

MISE EN OEUVRE**Open des jeunes des départements**

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **poussins, pupilles et benjamins**.

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département.

Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Nous retrouvons les mêmes cas de figure concernant la mise en œuvre et la programmation pour ces organismes. Il appartient donc à ceux-ci d'adapter la compétition sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du découpage géographique et du nombre de licenciés.

L'annexe suivante

L'annexe suivante est une proposition de programmation d'une journée type.

La programmation est non exhaustive.

Chaque organisme adapte la mise en œuvre et la programmation de l'Open en fonction de ses exigences spécifiques.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

EXEMPLE DE PROGRAMMATION D'UNE JOURNEE TYPE**Catégories****Poussins-Pupilles-Benjamins****(Moyenne de 16 à 24 participants par tableau)****Pupilles féminines (combats 1 mn 30)**

De 09h00 à 09h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/+45 kg

De 09h30 à 11h00 : déroulement des combats

De 11h00 à 11h15 : Remise des médailles

Pupilles masculins (combats 1 mn 30)

De 10h00 à 10h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg

De 11h00 à 12h30 : déroulement des combats

De 12h30 à 12h45 : Remise des médailles

Poussines (combats 1 mn 30)

De 11h30 à 12h00 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ +40 kg

De 12h30 à 14h00 : déroulement des combats

De 14h00 à 14h15 : Remise des médailles

Poussins (combats 1 mn 30)

De 13h00 à 13h30 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ -45 kg/ +45 kg

De 14h00 à 15h30 : déroulement des combats

De 15h30 à 15h45 : Remise des médailles

Benjamines (combats 2 mn)

De 14h30 à 15h00 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg

De 15h30 à 17h00 : déroulement des combats

De 17h00 à 17h15 : Remise des médailles

Benjamins (combats 2mn)

De 16h00 à 16h30 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/-55 kg/ +55 kg

De 17h00 à 18h30 : déroulement des combats

De 18h30 à 18h45 : Remise des médailles

*Prévoir 30 mn supplémentaires d'impondérables sur l'ensemble de la journée.**Prévoir également environ 30 mn supplémentaires dans la programmation, (en fonction du nombre de participants et du nombre de tatamis disponibles).*



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Pour les départements d'IDF :

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Les départements d'Ile de France

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France.

« Voir schéma à la page 13 ».





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé au championnat départemental.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par le Comité départemental auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS.

« Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales.

« Voir schéma à la page 14 ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat départemental (concernant les départements d'Ile de France)
- au championnat départemental (concernant les départements situés dans les régions de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements situés dans les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire), les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements d'Ile de France, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale d'IDF.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements de compétition en annexe ».

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales. « Voir schéma à la page 15 ».

Les ligues régionales des Départements & Territoires d'outre-mer et de Corse

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat de chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse sont qualifiés :

- au championnat de France.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les compétiteurs qualifiés au championnat de la ligue régionale

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat :

- de chaque ligue régionale des Territoires d'outre-mer & la ligue régionale de Corse

-Les champions(nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les ligues régionales auprès du service compétition de la Fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. « Voir page 36 ».

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU
CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE
(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire,
Centre Val de Loire)
(Pour les ligues régionales des Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
OU
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
(Pour les départements d'Ile de France)
PAR EQUIPE
CADETS-JUNIORS / SENIORS
KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

- soit auprès de la zone interdépartementale.
- soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).
- soit auprès des départements (pour les départements d'IDF)

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le sur-classement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors

Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI, est de six minutes.

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour les ligues des Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE CADETS-JUNIORS / SENIORS KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- de la zone interdépartementale
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (*Départements & Territoires d'outre-mer, Corse*)
- départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la fédération :

- soit par les zones interdépartementales.
- soit par les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (*Départements & Territoires d'outre-mer, Corse*).
- soit par les départements (Ile de France).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le sur-classement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors
Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes doivent exécuter un Kata différent à chaque passage.
Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI, est de six minutes.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / ESPOIRS / SENIORS
KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
CADETS-JUNIORS / SENIORS
KATA
(EQUIPES FEMININES- EQUIPES MASCULINES - EQUIPES MIXTES)**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 36 ».



- Equipes masculines : 1 seul compétiteur de nationalité étrangère est autorisé à participer.
- Equipes féminines : 1 seule compétitrice de nationalité étrangère est autorisée à participer.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le sur-classement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors

Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COMPOSITION DES EQUIPES MIXTES (Deux possibilités)

- 2 féminines et 1 masculin.
- Ou
- 1 féminine et 2 masculins.

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI est de six minutes.

CLASSEMENT

- Un podium pour les équipes féminines
- Un podium pour les équipes masculines
- Un podium pour les équipes mixtes

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**OPEN DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / ESPOIRS
KATA****AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales, de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE PUPILLES / BENJAMINS KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental. Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale sont qualifiés à la coupe élite

- de la zone interdépartementale.

- de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental. Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^è et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

-Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la Coupe Honneur départementale.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE PUPILLES / BENJAMINS KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale.

-La participation à la coupe ELITE de la zone interdépartementale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1^{er} tour 2^{ème} tour 3^{ème} tour 4^{ème} tour 5^{ème} tour 6^{ème} tour 7^{ème} tour

Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï
-----------------	----------------	------------------------	-----------------	----------------	------------------------	---------------

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

QUALIFICATIONS

-Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la Coupe Honneur de la zone interdépartementale.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse)

PUPILLES / BENJAMINS

KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale. (Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

-La participation à la coupe ELITE de la ligue régionale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale. Par les clubs de chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer et de Corse.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï dai

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

-Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale sont qualifiés à la coupe de France

-Les autres participants sont qualifiés à la coupe Honneur de la ligue régionale.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE PUPILLES / BENJAMINS **KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe Elite départementale.

(Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï dai

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE PUPILLES / BENJAMINS **KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la zone interdépartementale.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire
Pour chaque ligue régionale des Départements & Territoires d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse

PUPILLES / BENJAMINS

KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la ligue régionale.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1^{er} tour 2^{ème} tour 3^{ème} tour 4^{ème} tour 5^{ème} tour 6^{ème} tour 7^{ème} tour

Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï
--------------	-------------	--------------------	--------------	-------------	--------------------	------------

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe Honneur de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL PUPILLES / BENJAMINS KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de l'open de la ligue régionale sont qualifiés à la Coupe de France.

-Les 4 premiers de l'open de la ligue régionale d'IDF sont qualifiés à la Coupe de France



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Cas particuliers :

Dans le cas de figure où, l'un des 2 finalistes ou les 2 finalistes se sont déjà qualifiés à la Coupe de France, lors des étapes qualificatives, « Coupe élite ou honneur », les deux médaillés de bronze seront qualifiés à la Coupe de France.

Si le cas se produit avec le ou les 2 troisièmes, en plus du ou des 2 finalistes, la qualification sera déclinée pour les 2 cinquièmes.

Pour les compétiteurs de la ligue régionale d'IDF, le principe est identique, cependant il sera décliné au prorata des 4 qualifiés à la Coupe de France.

« Les zones interdépartementales devront envoyer les résultats des coupes Elite et Honneur à la ligue régionale.

« Les départementales d'IDF devront envoyer les résultats des coupes Elite et Honneur à la ligue régionale d'IDF.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE PUPILLES 1^{ère} & 2^{ème} année / BENJAMINS 1^{ère} & 2^{ème} année

KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 4 premiers de la coupe ELITE et les 2 premiers de la coupe HONNEUR :

- des zones interdépartementales.
- des départements d'IDF.
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (des Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

Les 2 premiers de l'Open des ligues régionales.

Les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale d'IDF

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la Fédération :

- par les zones interdépartementales.
- par les départements d'IDF.
- par les ligues régionales.

Le service compétition fédéral effectuera le tri pour définir les pupilles et benjamins qualifiés 1^{ère} et 2^{ème} année.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir en annexe ».



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

OPEN DES JEUNES DES DEPARTEMENTS
&
OPEN DES JEUNES DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES
&
OPEN DES JEUNES DES LIGUES REGIONALES
 (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)
 & (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
KATA

OBJECTIF

L'objectif est de mettre en place un système de compétition permettant aux jeunes de faire 2 combats minimum. Durant la journée de compétition, la durée de passage pour chaque catégorie de poids devra se dérouler dans une période de temps d'environ 2 à 3 heures. (Intégrant le contrôle, la pesée, le passage de leur catégorie respective et le temps de la remise des médailles).

Open des jeunes des Départements

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories poussins, pupilles et benjamins en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open sur tout le territoire national).

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires : Karaté gi blanc/Ceinture rouge et ceinture bleue.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

DEROULEMENT

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge. A

l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Open 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge du tableau principal est déclaré vainqueur de l'Open 1^{ère} division.

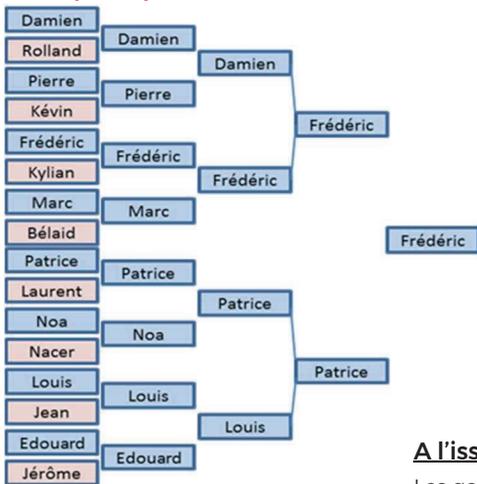
Open 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge du tableau secondaire est déclaré vainqueur de l'Open 2^{ème} division

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

EXEMPLE DU DOUBLE TABLEAU AVEC 16 PARTICIPANTS
 (Le principe reste le même quel que soit le nombre de participants)

Tableau principal (avant le 1^{er} tour)



A l'issue du 1^{er} tour :

Les gagnants (en bleu) restent sur le tableau 1^{ère} division, les autres (en rose) sont transférés sur le tableau 2^{ème} division.

TABLEAU 1^{ère} DIVISION

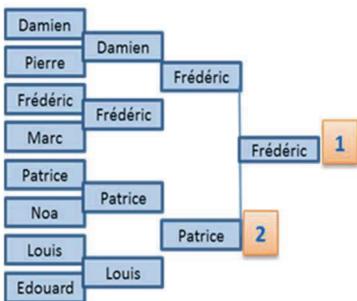
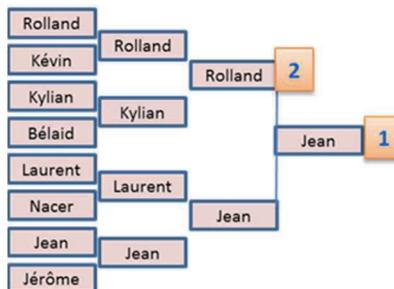


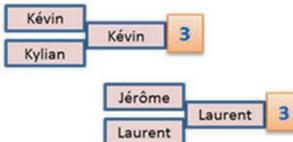
TABLEAU 2^{ème} DIVISION



REPECHAGE



REPECHAGE



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

MISE EN ŒUVRE**Open des jeunes des départements**

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **poussins, pupilles et benjamins**.

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département.

Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**

Nous retrouvons les mêmes cas de figure concernant la mise en œuvre et la programmation pour ces organismes. Il appartient donc à ceux-ci d'adapter la compétition sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du découpage géographique et du nombre de licenciés.

L'annexe suivante

L'annexe suivante est une proposition de programmation d'une journée type.

La programmation est non exhaustive.

Chaque organisme adapte la mise en œuvre et la programmation de l'Open en fonction de ses exigences spécifiques.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

EXEMPLE DE PROGRAMMATION D'UNE JOURNEE TYPE**Catégories****Poussins-Pupilles-Benjamins****(Moyenne de 16 à 24 participants par tableau)****Pupilles féminines**

De 09h00 à 09h30 : contrôle des passeports sportifs

De 09h30 à 10h30 : déroulement des katas

De 10h30 à 10h45 : Remise des médailles

Pupilles masculins

De 09h30 à 10h00 : contrôle des passeports sportifs

De 10h30 à 11h30 : déroulement des katas

De 11h30 à 11h45 : Remise des médailles

Poussines

De 10h30 à 11h00 : contrôle des passeports sportifs

De 11h30 à 12h30 : déroulement des katas

De 12h30 à 12h45 : Remise des médailles

Poussins

De 11h30 à 12h00 : contrôle des passeports sportifs

De 12h30 à 13h30 : déroulement des katas

De 13h30 à 13h45 : Remise des médailles

Benjamines

De 12h30 à 13h00 : contrôle des passeports sportifs

De 13h30 à 14h30 : déroulement des katas

De 14h30 à 14h45 : Remise des médailles

Benjamins

De 13h30 à 14h00 : contrôle des passeports sportifs

De 14h30 à 15h30 : déroulement des katas

De 15h30 à 15h45 : Remise des médailles

Prévoir 30 mn supplémentaires d'impondérables sur l'ensemble de la journée.

Prévoir également environ 30 mn supplémentaires dans la programmation, (en fonction du nombre de participants et du nombre de tatamis disponibles).

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU
COUPE DEPARTEMENTALE
(Pour les départements d'IDF)
OU
COUPE DE LA LIGUE REGIONALE
(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
PAR EQUIPE
(EQUIPE POUSSINS - PUPILLES)
(EQUIPE BENJAMINS - MINIMES)
KATAS

REGLES GENERALES

Ces organismes peuvent, à leur initiative, organiser des compétitions de préparations, mais non qualificatives.

Les équipes BENJAMINS-MINIMES masculines comprennent 3 membres.

Les équipes BENJAMINES-MINIMES féminines comprennent 3 membres.

Une compétition est organisée pour les équipes masculines, et une autre pour les équipes féminines.

Les équipes POUSSINS-PUPILLES comprennent 3 membres masculins ou féminins ou mixtes.

Une seule compétition est organisée pour toutes les équipes qui peuvent indifféremment être masculines ou féminines ou encore mixtes.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant la licence de la saison sportive en cours

Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club, sauf pour les Ententes Sportives.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'elles le désirent.

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros, réglé par le Club est à joindre au dossier d'inscription.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Dans la catégorie des POUSSINS/PUPILLES et BENJAMINS/MINIMES. Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage.

Pour les POUSSINS/PUPILLES et les BENJAMINS/MINIMES, lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), l'équipe peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales de la catégorie supérieure. « Voir en annexe ».

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU
COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE
(Pour les départements d'IDF)
OU
COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE
(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

- soit auprès des zones interdépartementales.
- soit auprès des départements d'IDF.
- soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

A chaque tour :

Les compétiteurs AKA et AO présentent simultanément le kata de leur choix, choisi dans la liste correspondant à leur catégorie. (Liste des KATAS par catégorie « Voir en annexe »)

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus,

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

A l'issue des démonstrations des katas, les accompagnateurs des enfants participent à l'équipement des enfants pour les combats.

Immédiatement, les 2 compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le combat prend fin, quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et combat est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hantei » tiendra compte du kata et du combat

CHOIX DES KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour les tours suivants, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans la catégorie des Benjamins, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale.

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU
COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE
(Pour les départements d'IDF)
OU
COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE
(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

- soit auprès des zones interdépartementales.
- soit auprès des départements d'IDF.
- soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Eliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent **simultanément** le kata imposé. (Liste des KATAS par catégorie « Voir en annexe ».

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés **séparément** par AKA et AO.

Dans la catégorie minime, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et combat est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du combat

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégories de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégories de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU
COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE
(Pour les départements d'IDF)
OU
COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE
(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)
EQUIPE
SENIORS
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

- soit auprès des zones interdépartementales.
- soit auprès des départements d'IDF.
- soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

Le nombre d'équipes par Club est déterminé par l'organisateur.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des **Juniors** est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

COMPETITION PAR EQUIPE MIXTE

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.
- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattra. (Les équipes choisissent le ou/la combattant(e).
- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e), un masculin peut être opposé à une féminine.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE FRANCE COMBINEE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Eliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent **simultanément** le kata imposé. (Liste des KATAS en annexe).

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés **séparément** par AKA et AO.

Pour la catégorie MINIME,

La présentation d'un kata supérieur de la liste MINIME est autorisée en demi-finale, Kata libre liste WKF en finale et dans les rencontres de finales de repêchage.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et combat est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du combat.

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégories de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégories de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE FRANCE COMBINEE EQUIPES SENIORS KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Une seule équipe par Club peut participer à la Coupe.

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : Le sur-classement des **Juniors** est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

COMPETITION PAR EQUIPE MIXTE

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.
- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattra. (Les équipes choisissent le ou la combattant(e)).
- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e). Un masculin peut être opposé à une féminine.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS PAR EQUIPES
KATA / COMBAT

Une commission mixte nationale composée pour moitié de membres de la FFK et pour moitié de membres de l'UNSS organise le championnat de France UNSS excellence KARATE.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est réservée aux personnes possédant une licence UNSS (sport scolaire en collège ou lycée).

Une qualification préalable au championnat académique est nécessaire pour se présenter au championnat de France.

Le championnat de France UNSS permet la participation des équipes de collèges et de lycées selon les principes suivants :

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉ(E)S AUTORISÉ(E)S	Benjamins 3, Minimes, Cadets	Minimes, Cadets, Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	B3, M1, M2, C1 2 à 4 compétiteurs + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique. Mixité obligatoire.	M1, M2, C1, C2, J1, J2 2 à 4 compétiteurs + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique .Mixité obligatoire.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée. Niveau académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	Règlement spécifique « Karaté UNSS » disponible sur le site : www.unss.org .	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle kata et combat par catégorie d'âge et de poids. Obligation pour l'équipe de participer aux quatre rencontres : Kata garçons, kata filles, combat garçons, combat filles. La formule des rencontres est sous forme de poules et/ou tableaux suivant les effectifs dans les catégories. Les deux meilleurs résultats combats (garçon et fille), kata (garçon et fille) sont pris en compte pour le classement de l'équipe.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique. 1 équipe Collège et 1 équipe Lycée + quotas CMN.	



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

NOMBRE D'ÉQUIPES	52 Maximum	52 Maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges. Champion de France UNSS Sport partagé collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées. Champion de France Unss Sport partagé lycées

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. Le tournoi de KARATE comprend des compétitions KUMITE et KATA.
2. Les compétitions KUMITE sont divisées en combats individuels.
3. Les combattants sont divisés en catégories de poids (voir tableau ci-dessous). Ces catégories sont données à titre indicatif. La CMN se réserve le droit d'aménager les catégories de poids afin de préserver la sécurité des combattants.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES COMPETITIONS

1. La compétition est une rencontre individuelle par sexe et par catégorie d'âge et de poids. Le classement des équipes sera établi selon les points attribués et cumulés au :
 - meilleur résultat kata chez les jeunes filles
 - meilleur résultat kata chez les jeunes gens
 - meilleur résultat combat chez les jeunes filles
 - meilleur résultat combat chez les jeunes gens.
2. En vue d'un volume de pratique optimale, les compétiteurs s'opposent individuellement en kata et en kumité avec des formules adaptées aux effectifs.
3. En cas d'égalité au nombre de points, le classement des équipes sera établi en fonction des critères suivants :
 - Nombre de 10 points dans l'équipe.
 - Nombre d'épreuves effectuées dans l'équipe.
 - Nombre de filles dans l'équipe.
 - Nombre d'avertissements C1 en finale.
 - Moyenne d'âge des membres de l'équipe.

ARTICLE 4 - LES CATEGORIES D'ÂGE ET DE POIDS :

Catégories d'âge 2018 / 2019

Benjamins	nés en 2006
Minimes	nés en 2004 et 2005

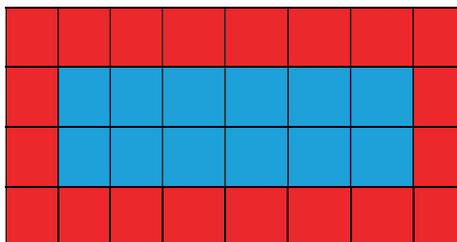


REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Catégories de poids 2018/2019

	B3 et MINIMES	CADETS	JUNIORS
Filles	- 46 kg	- 50 kg	- 55 kg
	- 53 kg	- 57 kg	
	+ 53 kg	+ 57 kg	+ 55 kg
Garçons	- 46 kg	- 60 kg	- 60 kg
	- 53 kg	- 70 kg	- 67 kg
	+ 53 kg	+ 70 kg	+ 67 kg

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE LA COMPETITION KUMITE

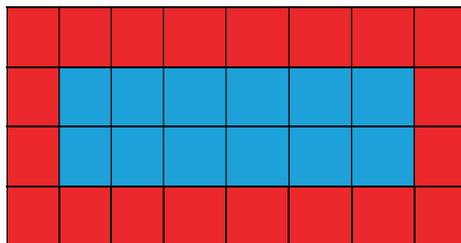
1. La durée des combats est limitée 2 minutes pour toutes les catégories.
2. Le décompte du temps d'un combat commence quand l'Arbitre donne le signal de début « HAJIME » et ne s'arrête qu'en cas de « Shugo » de l'arbitre et/ou de l'intervention du référent de tatami.
3. Face à l'aménagement particulier du milieu (système en couloir), la marque suite à une action en décalage est valorisée par un « Ippon ».
4. Le combat se déroule prioritairement dans le couloir. Le combattant qui pose un appui dans la zone extérieure est pénalisé, sauf s'il engage immédiatement une attaque. Si cette attaque vient à toucher l'adversaire, le compétiteur se voit attribuer un ippon et ce, quelle que soit la nature et le niveau de l'attaque (poing ou pied).
5. Le combat s'arrête au bout d'une minute pour intervention de 15 secondes des jeunes coaches. Toute communication sera interdite en dehors de ce temps de « coaching ».

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

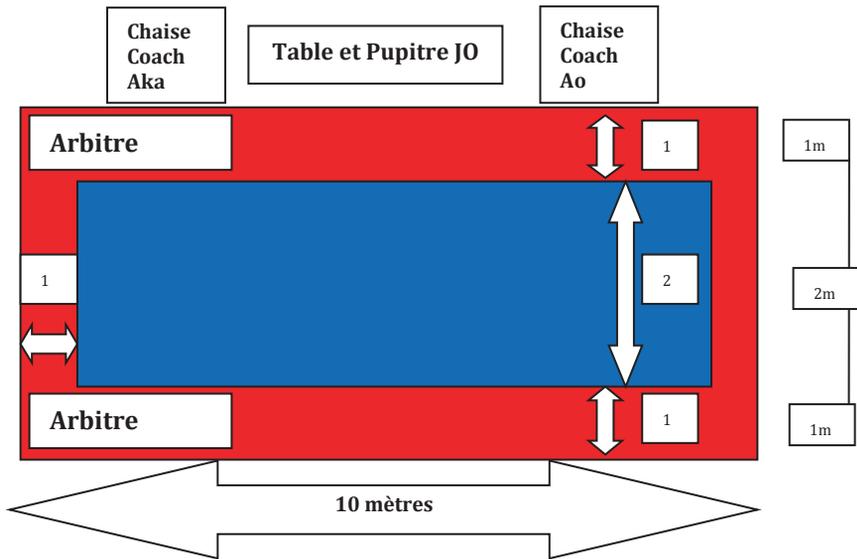
6. Le coaching d'un compétiteur n'est autorisé que par un élève de l'équipe, identifié par une chasuble. Il doit être présent dès le début et durant toute la durée du combat.
7. Le Chronométréur signale distinctement les 15 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. La fin du combat est annoncée par un second signal.
8. Tout contact est sanctionné :
 - niveau jodan : la touche donne lieu à un avertissement, la blessure avec saignement entraîne la disqualification;
 - niveau shudan : la touche est impérativement contrôlée.
9. Est déclaré vainqueur le combattant ayant le plus de points au terme des 2 minutes ou le combattant ayant au moins 8 points d'écart.
10. En cas d'égalité au nombre de points à l'issue des 2 minutes, le Senshu s'appliquera. Le combattant ayant obtenu le premier avantage de points sans opposition (Senshu) sera déclaré vainqueur. En absence de Senshu, et en phases de poules, la décision sera « Hikiwake ».
11. Lors de la deuxième journée (phases finales), Si l'égalité persiste, (absence de senshu), la minute supplémentaire s'appliquera, (saï-shiaï),
12. Si l'égalité persiste, la décision sera prise aux drapeaux (Hanteï), avec l'appui du référent de tatami.
13. Les protections obligatoires pour toutes les catégories : casque, protège-dents, protèges-poings, protège-tibias et protège-pieds, plastron réversible, protège-poitrine pour les filles et coquille pour les garçons.
14. S'agissant des pénalités contacts :
 - un premier contact entraîne un avertissement ;
 - un deuxième contact donne un point à l'adversaire ;
 - un troisième contact donne deux points à l'adversaire ;
 - un quatrième contact entraîne la disqualification du combattant.

Pour le reste, la réglementation kumité actuelle de la FFK s'applique.

15. L'espace de combat : L'aire est en couloir afin de faciliter la tâche d'arbitrage, et de pouvoir multiplier le nombre de surfaces de combat. Ainsi l'aire de combat sera constituée d'un couloir central de 2 m de large sur 8 m de long. Il sera bordé de chaque côté par des couloirs latéraux de 1m soit une surface de 10m x 4m.



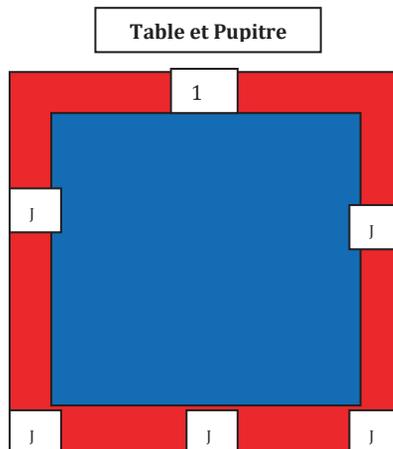
REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019



ARTICLE 6 : ORGANISATION DE LA COMPETITION KATA.

Surface de compétition en kata

L'aire de compétition doit être plane, suffisamment grande, et ne présenter aucun danger.



1. Le(a) compétiteur(trice) doit annoncer son Kata à la table officielle.
2. Le Kata doit être inscrit sur la liste officielle (voir liste en ci-dessous).
3. La compétition se déroule aux drapeaux. Chaque compétiteur exécute son kata. Les juges désignent le(a) gagnant(e) en levant au coup de sifflet un drapeau bleu ou rouge.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

4. La victoire est acquise à la majorité des drapeaux.
5. En minime, seuls les katas de base sont autorisés pour la phase éliminatoire. Le(a) compétiteur(trice) minime devra exécuter un kata supérieur lors des phases finales.
6. Au cours de la phase éliminatoire, et lors des phases finales, le(a) compétiteur(trice) minime peut effectuer le même kata à plusieurs reprises.

ARTICLE 7 : LISTE DE KATA

B3 et MINIMES				
	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU RYU
Phase éliminatoire	5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN	FUKI KATA DAI ICHI
Phases finales	LISTE FEDERATION MONDIALE DE KARATE			
CADETS ET JUNIORS				
LISTE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE				

ARTICLE 8 : PROCEDURE DE CLASSEMENT

Si la compétition se déroule de manière individuelle, il n'y a pas de titre individuel, les récompenses ne sont obtenues que par le classement des équipes selon un système de points.

L'attribution des points se fait selon la manière suivante :

Les points des **deux meilleurs combattants** de l'équipe (garçon **ET** fille), ceux des **deux meilleurs katas** (garçon **ET** fille) seront les **seuls points** pris en compte.

Kata et Combat (6 compétiteurs et plus)

PLACE	POINTS
Vainqueur de la finale	10 points
Perdant de la finale	8 points
Les 2 troisièmes places	6 points
¼ finalistes	4 points
Place de deuxième en poule	3 points
Place de troisième en poule	2 points
Place de quatrième en poule	1 point

Kata et Combat (moins de 6 compétiteurs)

Lorsqu'il n'y a pas de phases éliminatoires (poules de 3, 4 et 5), l'attribution des points se fera de la façon suivante :

Premier : 10 points

Deuxième : 6 points



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Troisième : 3 points
Quatrième : 2 points
Cinquième : 1 point.

En cas de 2 compétiteurs dans une poule : 1^{ère} place = 8 points et 2^{ème} place = 6 points.
En cas de compétiteur isolé : 6 points.

La CMN se réserve la possibilité, en cas de grands déséquilibres entre deux catégories de poids, de proposer une répartition de points différente afin de garantir l'équité entre tous les élèves participants.

En cas d'égalité au nombre de points, le classement des équipes sera établi en fonction des critères suivants :

- Nombre de 10 points dans l'équipe.
- Nombre d'épreuves effectuées dans l'équipe.
- Nombre de filles dans l'équipe.
- Nombre d'avertissements C1 en finale.
- Moyenne d'âge des membres de l'équipe



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPES DE FRANCE ZONES NORD / SUD INDIVIDUELLES BENJAMINS - MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS KARATE JUTSU

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service Compétitions de la FFKDA.

La compétition est ouverte aux licenciés ayant au minimum la licence de la saison en cours, sans restriction de nationalité.

SURCLASSEMENT : Aucun sur-classement ne sera autorisé

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES : Karaté gi (ou équivalent, reconnu par la FFKDA), Ceinture rouge et ceinture bleue, gants adaptés aux saisies.

PESEE : La pesée est effectuée sous le contrôle des arbitres. Aucune tolérance de poids ne sera accordée.

COMPETITIONS INDIVIDUELS EN OPPOSITION

INDIVIDUELS MASCULINS

Catégories de poids BENJAMINS : -35 kg / -40 kg / -45 kg / -50 kg / -55 kg / +55 kg

Catégories de poids MINIMES : -45 kg / -50 kg / -55 kg / +55 kg

Catégories de poids CADETS : -52 kg / -57 kg / -63 kg / -70 kg / +70 kg

Catégories de poids JUNIORS : -55 kg / -61 kg / -68 kg / -76 kg / +76 kg

Catégories de poids SENIORS : - 60 kg / - 70 kg / - 80 kg / - 90 kg / +90 kg

INDIVIDUELS FEMININES

Catégories de poids BENJAMINES : -30 kg / -35 kg / -40 kg / -45 kg / +45 kg

Catégories de poids MINIMES : -45 kg / -50 kg / +50 kg

Catégories de poids CADETTES : -47 kg / -54 kg / +54 kg

Catégories de poids JUNIORS : - 48 kg / - 53 kg / - 59 kg / + 59 kg

Catégories de poids SENIORS : - 55 kg / - 60 kg / - 65 kg / + 65 kg

COMPETITION : La décision est prise aux drapeaux.
Elimination avec repêchages pour les 3èmes places.

DUREE DES COMBATS : Voir règlement de Compétition (selon catégories d'âges).

QUALIFICATIONS

SELECTIONS DANS CHACUNE DES CATEGORIES DE POIDS

Tous les PARTICIPANTS de chaque catégorie qui ont la Nationalité Française, sont sélectionnés pour les Championnats de France





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL BENJAMINS - MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS KARATE JUTSU

INSCRIPTIONS

La compétition est réservée uniquement aux PARTICIPANTS des Coupes Zones Nord et Sud.

Les compétiteurs doivent obligatoirement avoir la nationalité française.

Il est impératif de présenter une pièce nationale d'identité française.

SURCLASSEMENT : Aucun sur-classement ne sera autorisé

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi (ou équivalent, reconnu par la FFKDA), Ceinture rouge et ceinture bleue, gants adaptés aux saisies.

PESEE : La pesée est effectuée sous le contrôle des arbitres. Aucune tolérance de poids ne sera accordée.

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS EN OPPOSITION

INDIVIDUELS MASCULINS

Catégories de poids BENJAMINS : -35 kg / -40 kg / -45 kg / -50 kg / -55 kg / +55 kg

Catégories de poids MINIMES : -45 kg / -50 kg / -55 kg / +55 kg

Catégories de poids CADETS : -52 kg / -57 kg / -63 kg / -70 kg / +70 kg

Catégories de poids JUNIORS : -55 kg / -61 kg / -68 kg / -76 kg / +76 kg

Catégories de poids SENIORS : -60 kg / -70 kg / -80 kg / -90 kg / +90 kg

INDIVIDUELS FEMININES

Catégories de poids BENJAMINES : -30 kg / -35 kg / -40 kg / -45 kg / +45 kg

Catégories de poids MINIMES : -45 kg / -50 kg / +50 kg

Catégories de poids CADETTES : -47 kg / -54 kg / +54 kg

Catégories de poids JUNIORS : -48 kg / -53 kg / -59 kg / +59 kg

Catégories de poids SENIORS : -55 kg / -60 kg / -65 kg / +65 kg

COMPETITION : La décision est prise aux drapeaux.

Élimination avec repêchages pour les 3èmes places.

DUREE DES COMBATS : Voir règlement de Compétition (selon catégories d'âges).





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE FRANCE TECHNIQUE PAR EQUIPE CADETS - JUNIORS - SENIORS - MIXTES KARATE JUTSU

INSCRIPTIONS

La compétition est ouverte à tous les pratiquants titulaires de deux licences dont celle de l'année en cours. Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement n'est autorisé

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karate gi (ou équivalent reconnu par la FFKADA), ceinture rouge et ceinture bleue, gants adaptés aux saisies.

CATEGORIES

La compétition se dispute par catégorie : cadets mixtes ; juniors mixtes ; seniors femmes ; seniors hommes ; vétérans mixtes.

Une catégorie seniors mixte pourra également être organisée.

Par duo mixte, on entend 1 masculin et 1 féminine, ou 2 masculins ou deux féminines.

Il n'y a pas de remplaçant.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Coupe de France de Karaté Jutsu est une confrontation technique par équipe composée de 2 personnes (duo).

En fonction de la catégorie, un duo peut être constitué d'un binôme de 2 hommes, d'un binôme de 2 femmes ou d'un binôme mixte.

Chaque duo propose et démontre une interprétation libre de mise en situation.

La durée de la démonstration est de 1 minute et 30 secondes pour toutes les catégories.

Lors de la démonstration, l'attaquant peut utiliser toutes les techniques utilisées en Karaté Jutsu. Pour le défenseur, les défenses et ripostes seront multiples, variées et pragmatiques tel que le préconise la pratique du karaté Jutsu.

La démonstration technique de l'équipe doit être réaliste et se rapprocher de l'esprit d'un combat.

A chaque tour et jusqu'aux finales, l'équipe a le choix de présenter la même démonstration ou de présenter une nouvelle démonstration.

Le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux.

La compétition se déroule par élimination directe sans repêchage.

Techniques autorisées : percussion des membre supérieurs (mains ouvertes ou poings fermés) et des membres inférieurs ; saisie ; poussée ; traction ; encerclement ; étranglement ; amenée au sol ; projection ; immobilisation au sol.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

Lors de la démonstration technique, les membres de l'équipe peuvent être « attaquant » ou « défenseur » à tour de rôle à leur initiative.

Leurs déplacements sont libres et leur positionnement vis-à-vis de leur partenaire durant la prestation le sont aussi (de face, de côté ou derrière soi).



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE FRANCE CORPO INTERGENERATIONNELLE INDIVIDUELLE
KATA / COMBAT**AUTORISATION A PARTICIPER**

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

NE SONT PAS AUTORISES A PARTICIPER :

- les podiums des Coupes de France, des Championnats de France, des Opens (Adidas) & (France), dans les épreuves Kata et Combat individuelles de la saison passée et de la saison en cours.
- les internationaux et membres des équipes de France.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux catégories benjamins et vétérans

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

KATAS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Les catégories vétérans - féminines et masculins

Vétérans 1 de 35 à 45 ans ;

Vétérans 2 de 46 à 55 ans ;

Vétérans 3 de 56 à 65 ans ;

Vétérans 4, 66 ans et plus.

Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant :

SI la compétition excède 3 tours, un benjamin peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

SI la compétition excède 4 tours, un minime peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

SI la compétition excède 5 tours, un cadet-junior-senior peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

La décision est prise aux drapeaux.

COMBATS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges et de poids : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Les catégories vétérans - féminines et masculins

Vétérans 1 de 35 à 45 ans ;

Vétérans 2 de 46 à 55 ans ;

Vétérans 3 de 56 à 65 ans ;

Vétérans 4, 66 ans et plus.

DUREE DES COMBATS :

Seniors masculins : 3 minutes ;

Seniors féminines, benjamins, minimes, cadets, juniors, vétérans : 2 minutes.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE FRANCE CORPO INTER GENERATIONNELLE
EQUIPE
KATA / COMBAT**INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont limitées à une seule équipe par Club.
(Les ententes sportives ne sont pas autorisées à y participer).
Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros par équipe est à régler par le Club.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

COMPETITION PAR EQUIPE :**COMBATS EQUIPES SENIORS Masculines et Féminines**

Catégories d'âges : SENIORS

Composition des équipes masculines → 3 compétiteurs + 1 remplaçant

Composition des équipes féminines → 3 compétitrices + 1 remplaçante

Durée des combats : Seniors hommes & femmes : 3 minutes ~~Seniors femmes : 2 minutes.~~

KATAS EQUIPES MIXTES (Pas de présentation de BUNKAI)

Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors

Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant,
Si la compétition excède 5 tours, un Kata peut-être exécuté deux fois.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DE FRANCE BODY KARATE INDIVIDUEL ET PAR EQUIPE

AUTORISATION A PARTICIPER :

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

1. INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs auprès du service compétition de la fédération. Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées. Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant en individuel et de 16 euros par équipe est à régler par le club.

Concernant la compétition par équipe, les membres d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

Les ententes sportives entre deux clubs d'un même département peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération. Dans ce cas, les compétiteurs doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

2. NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFKDA, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée en individuel et en équipe (1 étranger par équipe).

3. SURCLASSEMENT

Aucune dérogation d'âge et aucun sur classement ne sont autorisés ni en individuel ni en équipe (à l'exception de la catégorie équipe Open).

4. MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition Body-Karaté classique est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique. Les compétiteurs et compétitrices peuvent participer tant en individuel qu'en équipe.

Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes, mixte ou open.

5. LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration tant en individuel qu'en équipe doit être sur une clé USB ou CD qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

Le compétiteur ou l'équipe devra s'assurer que son support musical est en état de fonctionnement et prévoira un second support musical en cas de dysfonctionnement.

6. TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

En équipe comme en individuel, les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus. Le choix de la tenue est libre. Les compétiteurs porteront une tenue de sport (avec un haut bardeur ou un tee-shirt) qui sera adaptée à une pratique sportive.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert. Les membres d'une même équipe doivent avoir une tenue identique.

Tant sur le pantalon que sur le tee-shirt, peuvent être portés uniquement le qualificatif Body-Karaté, le logo fédéral FFKDA, l'écusson ou la sérigraphie du club. Le port de bijoux, tout autre vêtement ou équipement est interdit.

Chaque compétiteur ou chaque équipe portera des mitaines de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres mitaines.

7. CATEGORIES

Cette compétition concerne les catégories féminines et masculines, en individuel et en équipe.

Chaque compétiteur ou compétitrice, en individuel et en équipe, devra se présenter dans sa catégorie respective.

Individuels Féminins et Masculins

Les différentes catégories en individuel Féminin et masculin		Age	Années
ESPOIR 1	Benjamin/Minime	10-13 ans	2008-2005
ESPOIR 2	Cadet/junior	14-17 ans	2004-2001
HONNEUR 1	Sénior	18 à 25 ans	2000-1993
HONNEUR 2		26 à 35 ans	1992-1983
HONNEUR 3		36 à 45 ans	1982-1973
HONNEUR 4		46 ans et plus	1972 et avant

Equipes Féminines et Masculines

Les différentes catégories en équipe Féminine et Masculine	Age	Années
FEMININ ESPOIR	10-17 ans	2008-2001
FEMININ HONNEUR 1	18 à 25 ans	2000-1993
FEMININ HONNEUR 2	26 à 35 ans	1992-1983
FEMININ HONNEUR 3	36 ans à 45 ans	1982-1973
FEMININ HONNEUR 4	46 ans et plus	1972 et avant
MASCULIN ESPOIR	10-17 ans	2008-2001
MASCULIN HONNEUR	+ 18 ans	2000 et avant
OPEN	Equipe pouvant être constituées d'hommes, de femmes ou mixte issues des différentes catégorie d'âge	





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Chaque équipe est composée de 3 compétiteurs. Les équipes de la catégorie Espoir sont constituées soit de 3 hommes soit de 3 femmes ou mixte. Les équipes de la catégorie Honneur Masculine sont constituées de 3 hommes âgés de 18 ans et plus. La catégorie OPEN peut-être constituée quelle que soit la catégorie d'âge soit de 3 hommes, de 3 femmes ou mixte. Pour la catégorie Open l'âge minimal requis est 14 ans.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe (soit en Espoir ou Honneur soit en Open). Cependant un compétiteur engagé en équipe Open Body Karaté Free Style peut aussi concourir en équipe Open Body karaté classique.

8. DUREE DE LA DEMONSTRATION

En individuel et en équipe, La durée devra être d'1 minute 30 (\pm 10 sec) des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera au compétiteur ou à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

9. ORGANISATION DE LA COMPETITION

En début de chaque tableau, les compétiteurs en individuel comme en équipe devront se saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Pour la compétition de Body Karaté classique, tant en individuel qu'en équipe, il est demandé deux chorégraphies de Body Karaté différentes avec obligation de réaliser pour chaque chorégraphie présentée :

- 2 techniques de poings différents
- 2 techniques de blocages différents
- 2 techniques de coups de pied différents
- 2 déplacements différents

Tant en individuel qu'en équipe, les compétiteurs devront changer de chorégraphie pour chaque tour soit 2 chorégraphies minimales afin d'alterner. Pour toutes les finales de chaque catégorie, les compétiteurs ou les équipes auront le choix de présenter l'une des chorégraphies de Body karaté réalisée jusqu'en demi-finales ou une nouvelle chorégraphie de Body Karaté.

Pour ces enchaînements de Body Karaté les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté, mais seront aussi pris en compte les critères suivants :

- Variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements
- Niveau de difficulté technique
- Dynamisme



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

- Attitude générale en lien avec le karaté
- Tempo, respect du rythme musical
- Tonicité

En équipe, aux critères ci-dessus, s'ajoutent la synchronisation entre les 3 compétiteurs et les enchaînements avec la musique. La dissociation de direction entre les compétiteurs est interdite.

Dans la partie compétition classique, les éléments d'aérobic et les acrobaties ne seront pas autorisés.

La Compétition est organisée en système de tableaux par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**OPEN FREE STYLE BODY KARATE
PAR EQUIPE****AUTORISATION A PARTICIPER :**

Cette compétition se déroule uniquement par équipe. Sont autorisés à participer les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

1. INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs auprès du service compétition de la fédération. Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées. Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros par équipe est à régler par le club. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club. Les ententes sportives entre deux clubs d'un même département peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération si les compétiteurs sont tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

2. NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFKDA, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée (1 étranger par équipe).

3. MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition de Body Karaté Free Style est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique par équipe. Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée soit de 3 hommes, de 3 femmes ou mixte d'âges différents. L'âge minimum requis est 14 ans.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

4. LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration doit être sur une clé USB ou sur un CD qui sera remis à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3. L'équipe devra prévoir un second support musical en cas de dysfonctionnement.

5. TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus.

Le choix de la tenue est libre et peut être adaptée au thème de la chorégraphie Free style. Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert.

Chaque équipe portera des mitaines de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres mitaines.

6. DUREE DE LA DEMONSTRATION

Les compétiteurs devront présenter **une chorégraphie de Body Karaté libre** d'une durée de **2mn** (± 10 sec) des tours préliminaires à la finale.

Le chronomètre démarrera soit à partir du premier mouvement enclenché ou bien après les 10 premières secondes du début de la musique.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée ;

7. ORGANISATION DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

En début de chaque tableau, les équipes devront saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté mais seront aussi pris en compte les critères suivants : variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ; niveau de difficulté technique ; dynamisme ; attitude générale en lien avec le karaté ; tempo, respect du rythme musical ; tonicité.

Une attention particulière sera portée à la mise en scène ; la subjectivité ; la difficulté technique.

En Open Body Karaté Free Style, tout est autorisé (y compris les éléments d'aérobic ou de fitness) du moment que les critères énoncés ci-dessus sont scrupuleusement respectés. La désynchronisation entre les 3 compétiteurs et la dissociation de direction entre les compétiteurs sont autorisées.

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

RÈGLEMENTATION NATIONALE PARA-KARATE**CHAMPIONNAT DE FRANCE KATA ET COMBAT****ARTICLE 1 INTRODUCTION**

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Les compétitions seront organisées sur la base des principes suivants :

1. Chaque athlète avec un handicap doit être autorisé à participer, atteindre et profiter des bienfaits de la pratique.
2. Chaque athlète handicapé est une personne ayant des besoins particuliers.

ARTICLE 2 : LIEU

1. L'installation doit être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et doit offrir un stationnement accessible.
2. Il doit y avoir au moins deux toilettes assez larges pour un utilisateur de fauteuil roulant. Le nombre de toilettes doit être suffisant, selon le nombre d'inscriptions.
3. Il doit y avoir une entrée séparée pour les concurrents.
4. Il doit y avoir une zone d'échauffement divisée selon les catégories de classification, selon les possibilités.

ARTICLE 3 : PRÉPARATION

1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.
2. Les athlètes fourniront le formulaire médical de la FFKDA qui sera envoyé lors de l'inscription et remis au bureau de contrôle des personnes handicapées sur le jour de la compétition.
3. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
4. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
5. Chaque concurrent doit être licencié à la FFKDA.
6. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
7. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
8. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FFKDA.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

9. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH.

10. Pour participer aux championnats de France le compétiteur doit être de nationalité française.

ARTICLE 4 : AIRE DE COMPÉTITION

1. L'aire de compétition doit être plane et dépourvue de danger.

2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface totale de 10 X 10 est composée de tatamis. L'aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.

3. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, doivent être établies à une distance d'un mètre et demi du centre de la zone de compétition pour le positionnement des concurrents.

4. Les coaches accompagneront les athlètes dans l'aire de compétition pour les guider vers la position Rouge ou la position Bleu. Le rôle des coaches est d'être toujours à portée de main pour aider les athlètes comme requis.

5. Le Kata et l'équipe kata pour les utilisateurs de fauteuil roulant aura lieu sur un tatami d'au moins 20 mm d'épaisseur.

EXPLICATION :

I. Aucun obstacle à moins d'un mètre de périmètre extérieur de la zone de sécurité.

II. Les tatamis puzzles utilisés doivent être antidérapants. Ils doivent avoir une épaisseur minimum de 20 mm Le superviseur doit veiller à ce que les tapis ne se déplacent pas, pour éviter de constituer des blessures un danger.

ARTICLE 5 - TENUE OFFICIELLE

Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.

A - LES JUGES

1. Les Juges doivent porter la tenue officielle
2. La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris uni, sans revers.
 - Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

B - LES COMPÉTITEURS

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré. L'écusson du

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste

2. En fonction du handicap le KARATE-GI pourra être modifié, adapté suivant les besoins.
3. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.
4. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires.
5. Les lunettes sont interdites. Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
6. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
7. Pour les kumité le port des gants homologués par la Fédération française de karaté et disciplines associées est obligatoire ; un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.
8. Pour les kumité les casques, protège-dents, protège-tibias sont obligatoires pour les femmes et les hommes ou pas selon le type de handicap. Pour les hommes, la coquille est obligatoire, pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire.
9. Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FF KARATÉ.
 - *Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).*

C - LES COACHS

Les coaches doivent en tout temps pendant le tournoi, porter un survêtement et porter leur carte de coach/accompagnateur.

LISTE DES KATAS DES CATÉGORIES (CADETS-JUNIORS-ESPOIRS-SENIORS)

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS		
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE		
ANAN	JITTE	PASSAI
ANAN DAI	JYUROKU	PINAN 1-5
ANNANKO	KANCHIN	ROHAI
AOYAGI	KANKU DAI	SAIFA (SAIHA)
BASSAI DAI	KANKU SHO	SANCHIN
BASSAI SHO	KANSHU	SANSEIRU
CHATANYARA KUSHANKU	KOSOKUN (KUSHANKU)	SANSERU
CHINTE	KOSOKUN (KUSHANKU) DAI	SEICHIN
CHINTO	KOSOKUN (KUSHANKU) SHO	SEIENCHIN
ENPI	KOSOKUN SHIHO	SEIPAI

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

FUKYGATA 1-2	KUMPU	SEIRUI
GANKAKU	KURURUNFA	SEISAN (SEISHAN)
GARYU	KUSANKU	SHINPA
GEKISAI (GEKSAI) 1-2	MATSUMURA ROHAI	SHINSEI
GOJUSHIHO	MATSUKAZE	SHISOCHIN
GOJUSHIHO DAI	MATUSUMURA BASSAI	SOCHIN
GOJUSHIHO SHO	MEIKYO	SUPARINPEI
HAKUCHO	MYOJO	TEKKI 1-3
HANGETSU	NAIFANCHIN (NAIHANSHIN) 1-3	TENSHO
HAUFA	NIJUSHIHO	TMORAI BASSAI
HEIAN 1-5	NIPAPO	USEISHI (GOJUSHIHO)
HEIKU	NISEISHI	UNSU (UNSHU)
ISHIMINE BASSAI	OHAN	WANKAN
ITOSU ROHAI 1-3	PACHU	WANSHU
JIIN	PAIKU	
JION	PAPUREN	

Les 5 Heian ou Pinan sont autorisés

ARTICLE 6 : LES KUMITÉ

CHAMPIONNAT DE France UNIQUEMENT

Les compétitions en fauteuil sont autorisées en combat uniquement pour la catégorie B 2.

Le règlement appliqué est le même règlement que celui des valides. (Voir les catégories)

Les points accordés sont : 1 point pour attaque à la tête (Yuko), 2 points pour attaque au corps (Waza-ari).
(Il est en effet plus difficile de marquer au corps)

Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes :

- A - Abdomen
- B- Poitrine
- C Dos
- E Côtés
- F Tête

Pour les coupes régionales, les catégories peuvent être mixées différemment afin

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

d'accueillir le maximum de participants et possibilité d'organiser des combats dans d'autres catégories de handicap

ARTICLE 7 : CATÉGORIES ET NIVEAUX DE CLASSIFICATION

1. Il est important de noter que de nouveaux niveaux dans les classifications seront créés pour que chaque catégorie attire plus de participants.

2. La compétition peut être encore classée par âge, sexe ou même par grade de ceinture pour toutes les catégories. Une catégorie a besoin d'avoir suffisamment de concurrents pour une compétition pour être viable.

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION ET CATÉGORIES DE HANDICAP POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Catégorie		Handicap	
Polyhandicap	A	Atteinte motrice sévère des membres inférieurs +/- atteinte du ou des membres supérieurs + autre déficience (retard mental et/ ou déficience visuelle et/ou auditive et/ou respiratoire et/ou digestive...)	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B1	Atteinte motrice des quatre membres Atteinte motrice des membres inférieurs avec hypotonie du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B 2	Atteinte motrice des membres inférieurs avec stabilité du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata Kumité
Handicap Moteur debout	B3	Atteinte motrice du ou des membres inférieurs +/- atteinte d'un ou deux membres supérieurs	Kata uniquement
Handicap visuel	C1	Personne malvoyante.	Kata uniquement
	C2	Personne non-voyante.	Kata uniquement
Handicap auditif	D1	Personne malentendante	Kata - Kumité
	D2	Personne sourde	Kata - Kumité
Handicap Mental	E1	Handicap mental léger Division 1	Kata uniquement.
	E2	Handicap mental moyen Division 2	
	E3	Handicap mental profond Division 3	
Syndrome de down	E4	Trisomie 21	

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Handicap Psychique	F	Psychose, trouble du spectre de l'autisme, trouble déficitaire de l'attention +/- hyperactivité	Kata uniquement
Troubles cognitifs	G	Dyspraxie, troubles du langage, troubles de la mémoire, troubles de l'attention	Kata

Pour la validation des groupes, il faut un minimum de 3 personnes pour chacun d'eux.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

ARTICLE 9 : DISPOSITION DE L'AIRE DE COMPETITION

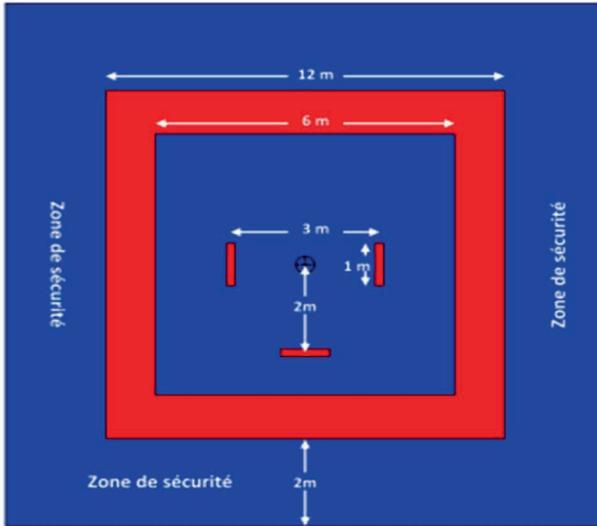
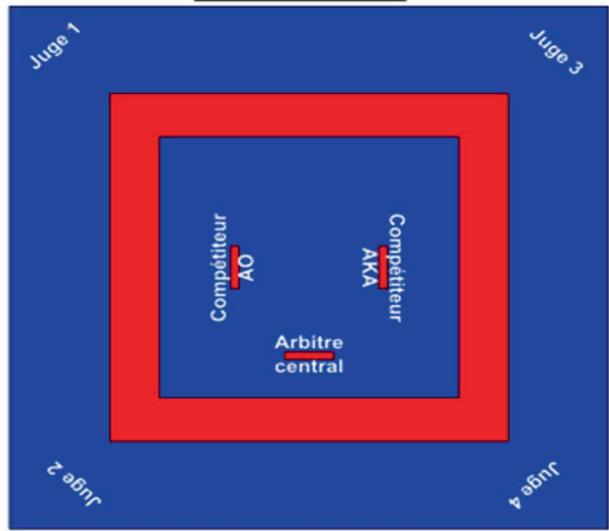


Table des Scores





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

AUTORISATION PARENTALE 2018/2019

Je soussigné

Père - Mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

Demeurant

.....

Téléphone : domicile Professionnel

N° SECURITE SOCIALE :

AUTORISE MON ENFANT

NOM.....**PRENOM**.....

A participer aux manifestations de la **saison 2018/2019** organisées par la F.F.

KARATE et ses organes déconcentrés

(Ligues régionales - Zones interdépartementales - Départements)

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation.

Fait à Le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

PROTECTIONS DE COMBAT

Ceinture rouge ou bleue
Sans inscription

Gants rouges ou bleus
Homologués FFK et en bon état



Karaté gi blanc
Sans inscription

Protège tibias
Homologués FFK

Protège pieds rouges ou bleus
Homologués FFK et en bon état

Protège dents

Cheveux propres / coupés ou attachés
Sans barrettes ni bandeau

Coquille
ou
Protège poitrine
Sans inscription

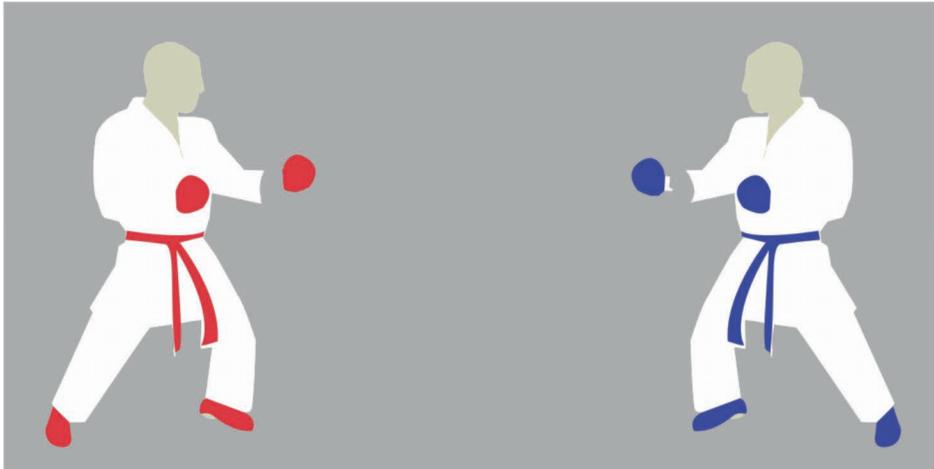
Lentilles autorisées
Sous la responsabilité du compétiteur (trice)

(Cahier des charges des protections de combat, sur le site fédéral. Cliquez sur l'onglet compétitions, vous le trouverez dans documents) <http://www.ffkarate.fr/competitions/>

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT

KARATE-GI : Blanc sans bandes ni liseré



Manches

Minimum : couvrir la moitié de l'avant-bras
Maximum : couvrir le poignet

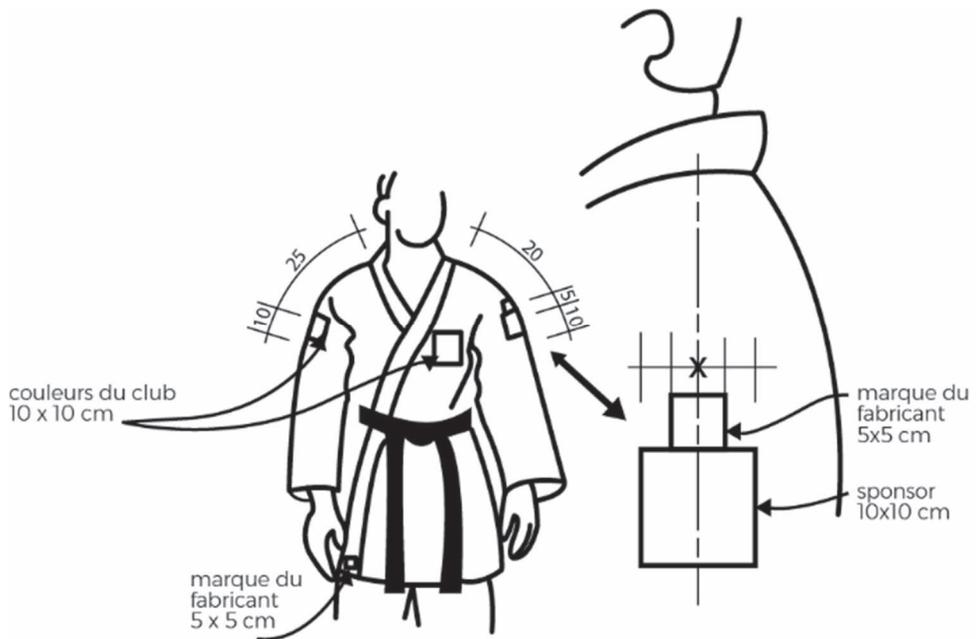
Veste

Minimum : couvrir les hanches
Maximum : 3/4 de la cuisse
T-shirt (pour les compétitrices)

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KARATE-GI

- Couleurs du club sur le côté gauche de la veste. Dimensions maximales **100 cm³**
- Marquage du fabricant : au bas et sur le devant de la veste, sur une manche et au niveau haut du dos sous le col.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

ANNEXES

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Liste des Katas

POUSSINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI

PUPILLES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI ICHI
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	PINAN YODAN	GEKISAI DAI NI
HEIAN GODAN	PINAN GODAN	PINAN GODAN Ou SHINSEI 1 et 2	
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

BENJAMINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

MINIMES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LISTE NON EXHAUSTIVE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS		
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE		
ANAN	JYUROKU	PAPUREN
ANAN DAI	KANCHIN	PASSAI
ANNANKO	KANKU DAI	PINAN 1-5
AOYAGI	KANKU SHO	ROHAI
BASSAI DAI	KANSHU	SAIFA (SAIHA)
BASSAI SHO	KISHIMOTO NO KUSHANKU	SANCHIN
CHATANYARA KUSHANKU	KOSOKUN (KUSHANKU)	SANSEIRU
CHIBANA NO KUSHANKU	KOSOKUN (KUSHANKU) DAI	SANSAI
CHINTE	KOSOKUN (KUSHANKU) SHO	SANSERU
CHINTO	KYAN NO WANSHU	SEICHIN
ENPI	KYAN NO CHINTO	SEIENCHIN
FUKYGATA 1-2	KOSOKUN SHIHO	SEIPAI
GANKAKU	KUMPU	SEIRUI
GARYU	KURURUNFA	SEISAN (SEISHAN)
GEKISAI (GEKSAI) 1-2	KUSANKU	SHINPA
GOJUSHIHO	MATSUMURA ROHAI	SHINSEI
GOJUSHIHO DAI	MATTSKAZE	SHISOCHIN
GOJUSHIHO SHO	MATSUMURA BASSAI	SOCHIN
HAKUCHO	MEIKYO	SUPARINPEI
HANGETSU	MYOJO	TEKKI 1-3
HAUFA	NAIFANCHIN (NAIHANSHIN) 1-3	TENSHO
HEIAN 1-5	NIJUSHIHO	TMORAI BASSAI
HEIKU	NIPAPO	USEISHI (GOJUSHIHO)
ISHIMINE BASSAI	NISEISHI	UNSU (UNSHU)
ITOSU ROHAI 1-3	OHAN	WANKAN
JIN	OYADOMARI NO PASSAI	WANSHU
JION	PACHU	
JITTE	PAIKU	



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

ANNEXE LISTE DES KATA COMBINEE **KATAS** / **COMBATS**

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE MINIMES					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaidai ichi Geki sai dai ni saifa
1/4 finales tirage au sort	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Saifa Seyunchin sanchin
1/2 finale Liste Minimés	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai Jion Empi	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku Wanshu Jion	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai Saifa Seienchin Jion Seipa	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai Jion Empi	Saifa Seyunchin sanchin Shisouchin Sanseiru Seipa
finale et place de 3 ^{ème} kata libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE CADETS A SENIORS					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaidai ichi Geki sai dai ni saifa
1/4 finales tirage au sort	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Saifa Seyunchin sanchin
1/2 finale, finale et place de 3 ^{ème} kata libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

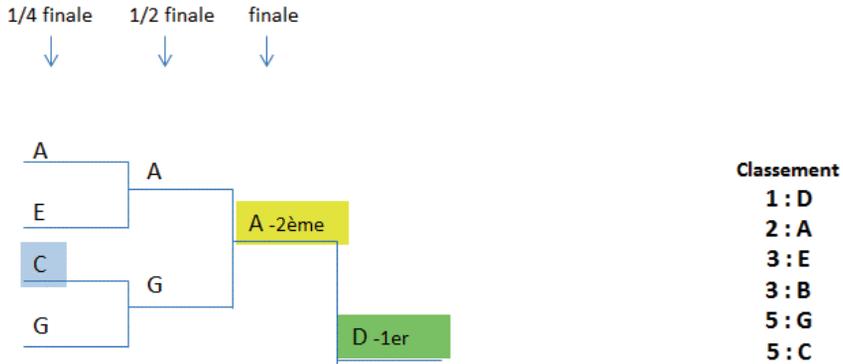


REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

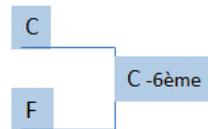
EXEMPLES DE TABLEAUX
POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES
COMBAT ET KATA
DES CATEGORIES MINIMES A SENIORS
CONCERNANT LES ORGANES DECONCENTRES DE LA
FFK

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**Exemple de classement pour une compétition qualificative
6 qualifiés pour 7 participants**

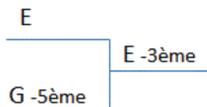


les 5 premiers sont
les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer le 6^{ème} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.
Un combat supplémentaire entre les compétiteurs C et F non classés initialement est effectué pour définir et classer le 6^{ème}



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut



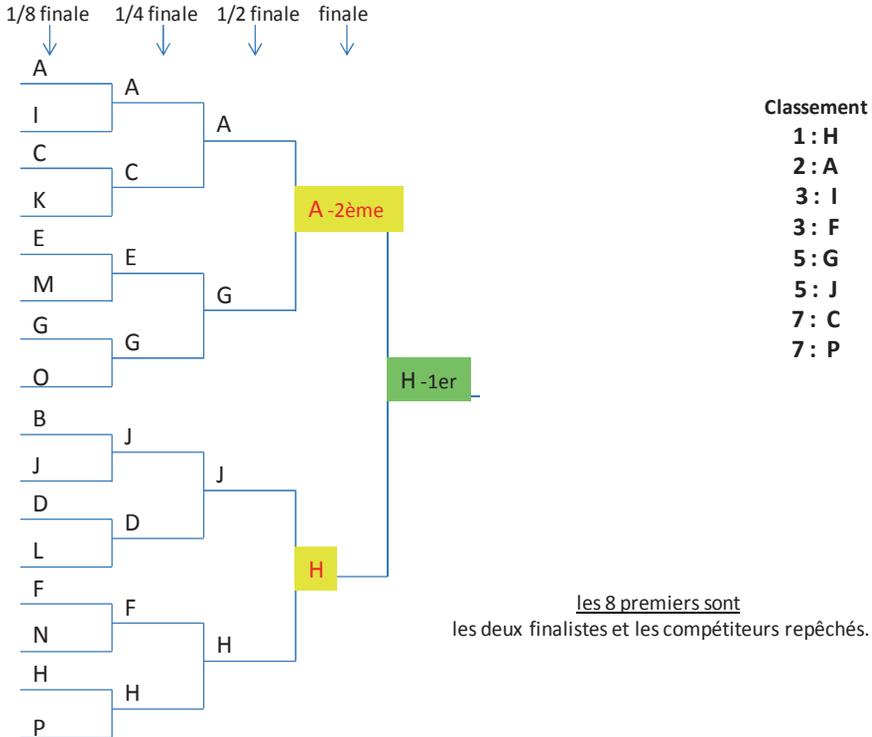
Demi tableau du bas

B -3ème

Du fait que D le finaliste saute un tour en 1/4 de finale, il y a un combat de repêchage en moins sur le demi tableau du bas

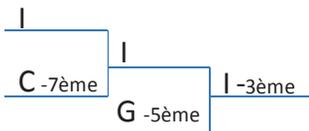
REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

**Exemple de classement pour une compétition qualificative
8 qualifiés pour 16 participants**

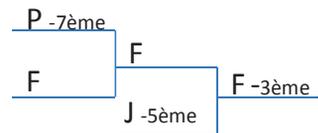


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut

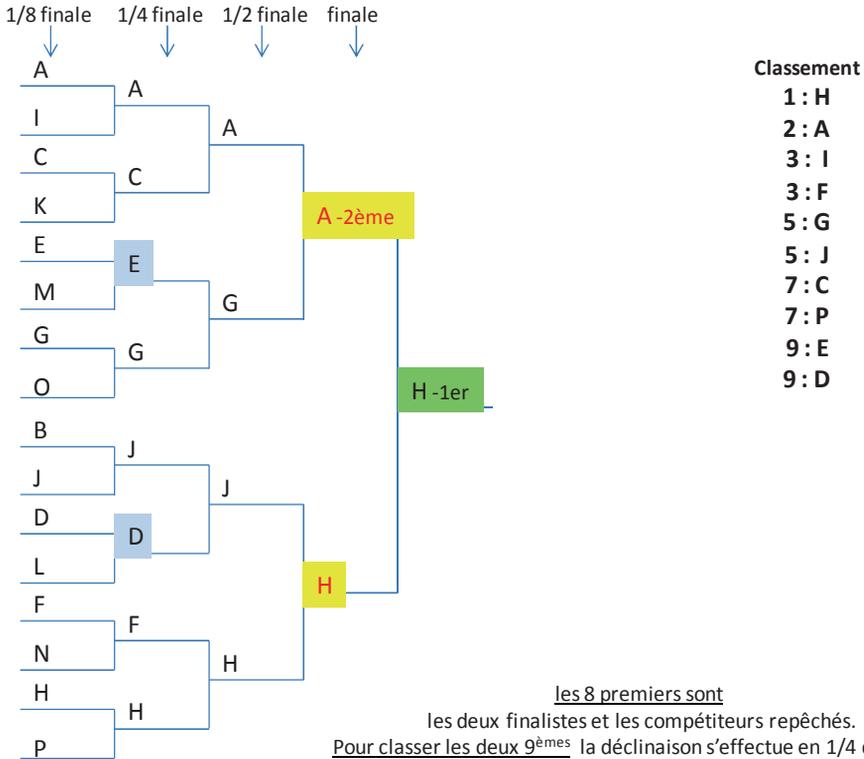


Demi tableau du bas



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

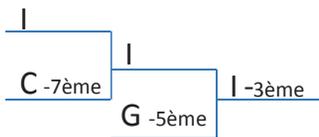
**Exemple de classement pour une compétition qualificative
10 qualifiés pour 16 participants**



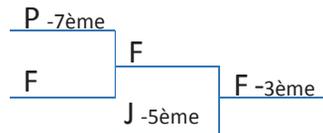
les 8 premiers sont
les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer les deux 9^{èmes} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.
Les 2 compétiteurs E et D non classés initialement sont définis et classer respectivement aux places de 9^{ème} (9^{ème} et 10^{ème} places)

Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut

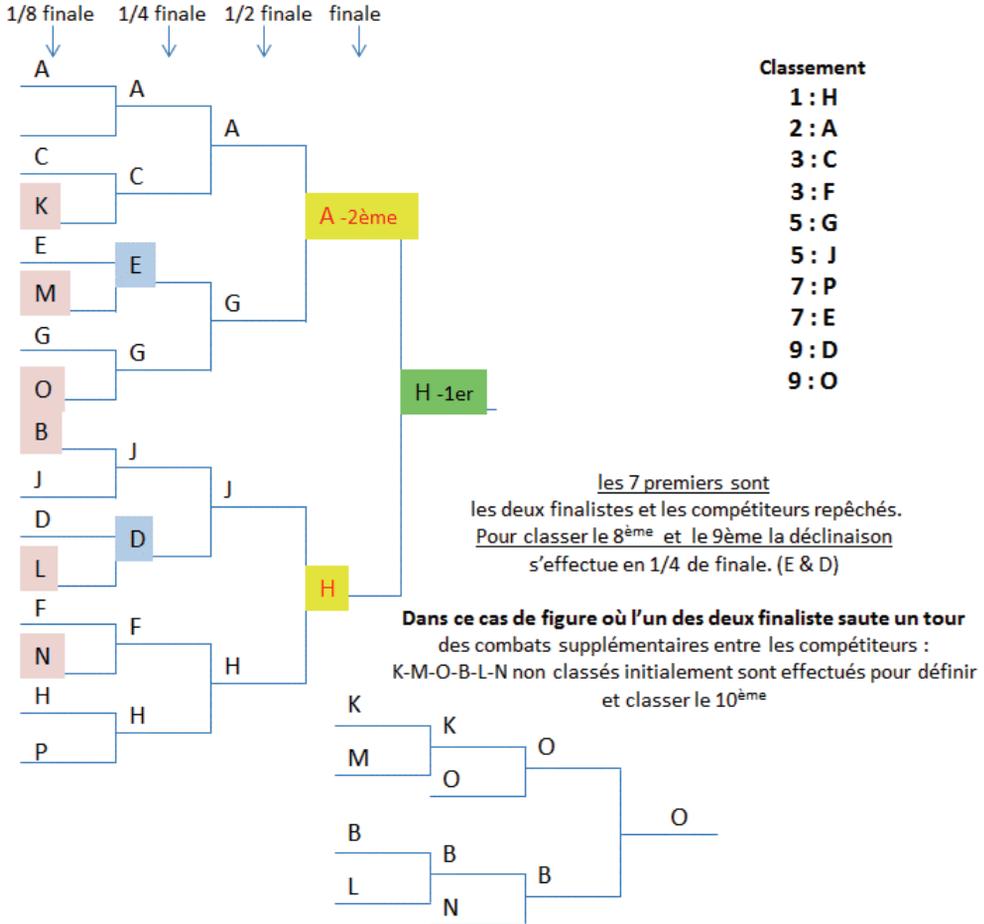


Demi tableau du bas



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Exemple de classement pour une compétition qualificative
10 qualifiés pour 14 participants

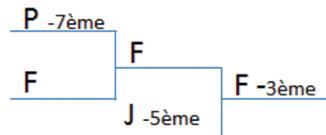


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut

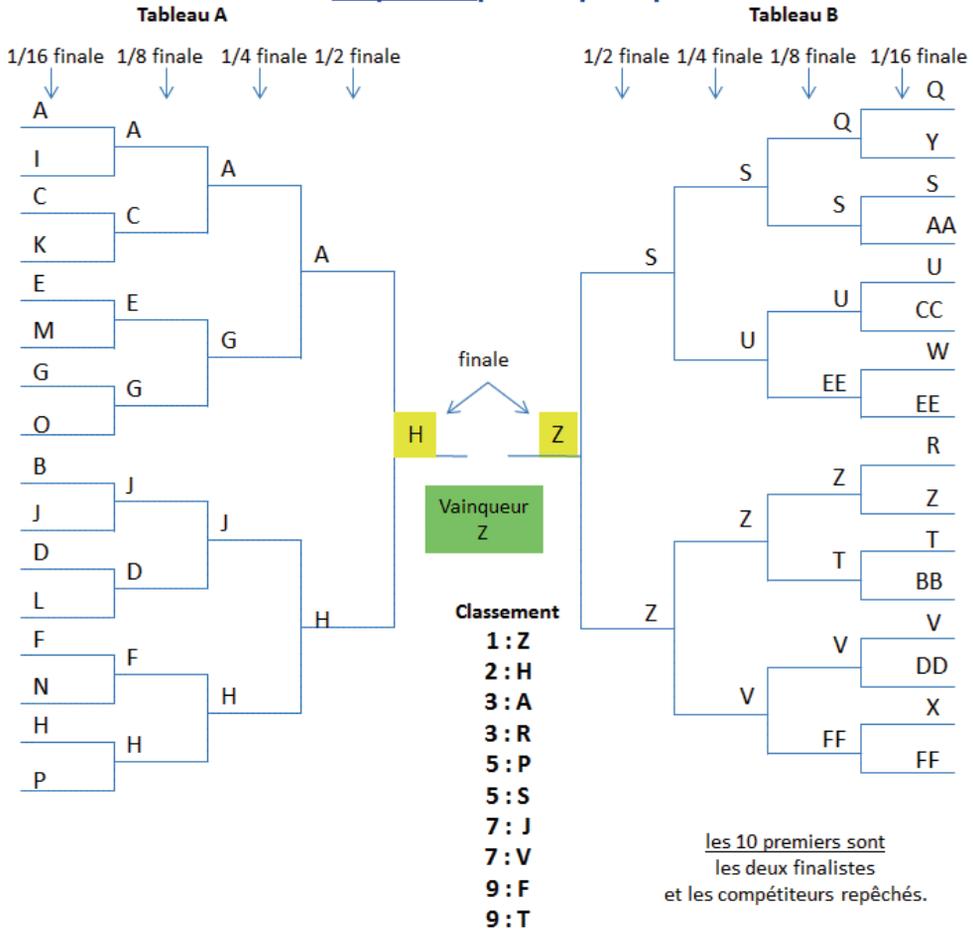


Demi tableau du bas

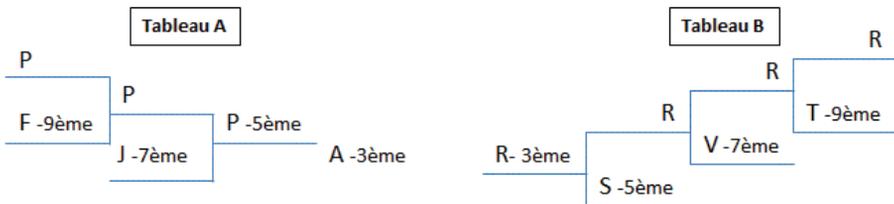


REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Exemple de classement pour une compétition qualificative
10 qualifiés pour 32 participants



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

EXEMPLES
DE FORMULES DE
COMPETITIONS NON OFFICIELLES
(Compétitions d'animations)

Ces compétitions sont organisées à l'initiative des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et des clubs



**Aucune compétition ne doit être organisée pour la catégorie des mini-poussins.
Cette catégorie peut participer exclusivement à des animations**



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COMPETITIONS NON OFFICIELLES

1. Le relais des maîtres (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres.

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse. Une rencontre compte donc neuf combats.

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

Les changements de combattants s'effectuent dès qu'une équipe atteint 5 points ou un multiple de 5 (10, 15, 20, etc ...) ou si le temps maximum d'un combat est atteint. Ce temps varie d'une minute à 3 minutes en fonction de l'âge des compétiteurs.

2. La coupe du petit samouraï (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition combats réservée aux enfants et aux jeunes.

Forme de la compétition

- Etablissement de poules de 3 combattants ;
- A l'issue des combats de poule, chaque combattant est classé dans un tableau de compétition selon un modèle préconisé ;
- En fonction du nombre de participants, le tableau de compétition est réalisé avec simple ou double repêchage.

3. Les kimonos d'or (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

- 1 - 1^{er} passage noté ;
choix du kata par le compétiteur dans une liste imposée ;
- 2 - Placement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- 3 - Etablissement du tableau de compétition selon le modèle préconisé ;
- 4 - Exécution des rencontres du tableau ; désignation du vainqueur ;
- 5 - Etablissement du classement de tous les compétiteurs.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut-être repris dans les tours suivants.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkaï à réaliser à aucun stade de la compétition.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

4. Le challenge des Jeunes (Berger) (Pas de mini-poussins)

Le Challenge Berger est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK.

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge Berger.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

LE RELAIS DES MAITRES

GENERALITES

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres (une personne supplémentaire, le remplaçant, est acceptée en cas de blessures de l'un des membres de l'équipe).

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse.

Une rencontre compte donc neuf matchs (noté M dans chacun des tableaux : M1, M2, M3...M9).

ADDITION DES POINTS

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

CHANGEMENT DE COMBATTANT

Le changement des combattants dépend de deux facteurs : le score et le temps.

Deux nouveaux combattants entreront en lice si l'une des équipes atteint 5 points (pour le premier combat) ou un multiple de 5 (10 pour le second combat, 15 pour le troisième, etc).

De même, un changement de compétiteurs sera effectué si le temps de combat maximum, variant de une à trois minutes en fonction de l'âge des combattants, est atteint.

ORDRE DES RENCONTRES

M : Match

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5

Fin du combat : temps écoulé (2 ou 3 minutes) ou score arrivé à :

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
5	10	15	20	25	30	35	40	45



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

LE RELAIS DES MAITRES
Fiche de mise en œuvre

EQUIPE 1

Club :

Combattant 1

Combattant 2

Combattant 3

Remplaçant (éventuel)

EQUIPE 2

Club :

Combattant 4

Combattant 5

Combattant 6

Remplaçant (éventuel)

ORDRE DES RENCONTRES								
M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5
SCORE								



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DU PETIT SAMOURAI

Il s'agit d'une compétition réservée aux enfants et aux jeunes.

1. Les benjamins et minimes sont **répartis par poules de 3**.
2. Chaque enfant fait 2 combats ; à l'issue desquels un classement est effectué de 1 à 3 dans chaque poule.
3. Il n'y a pas d'élimination.
4. Tous les numéros 1 sont tête de série et sautent un tour ; les numéros 2 et 3 font un match de barrage.

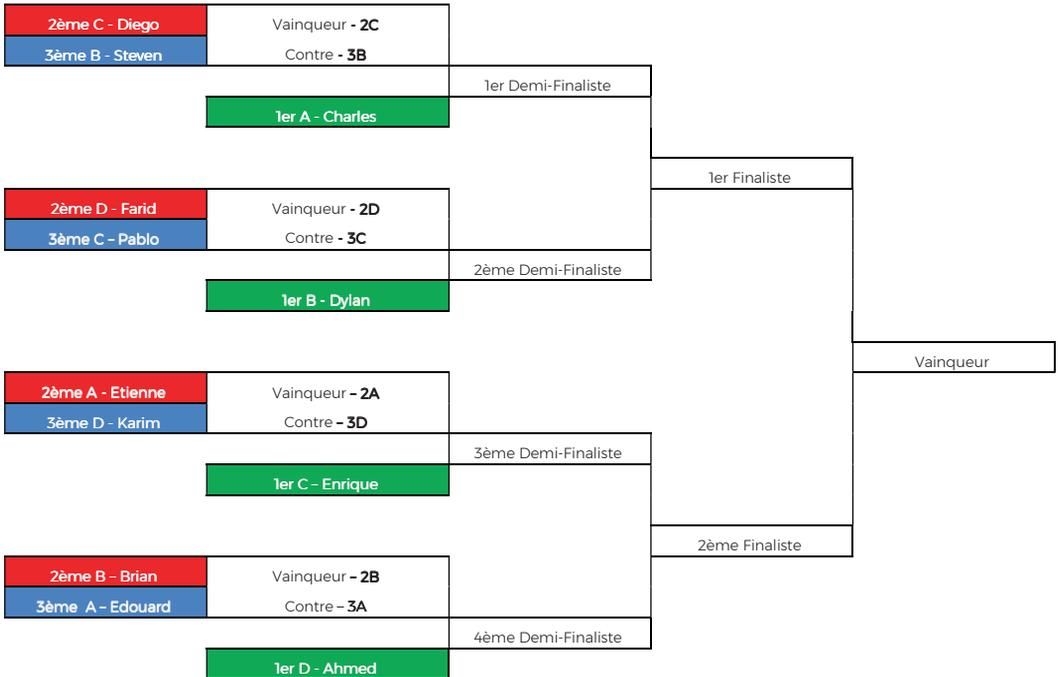
Exemple : classement au terme des tours de poule

POULE A 1 ^{er} Charles 2 ^{ème} Etienne 3 ^{ème} Edouard	POULE B 1 ^{er} Dylan 2 ^{ème} Brian 3 ^{ème} Steven	POULE C 1 ^{er} Enrique 2 ^{ème} Diego 3 ^{ème} Pablo	POULE D 1 ^{er} Ahmed 2 ^{ème} Farid 3 ^{ème} Karim
---	--	---	---

La première partie de la compétition est terminée.

Le classement provisoire en sortie de poule permet de dresser un tableau des rencontres où le 2^{ème} d'une poule affronte le 3^{ème} d'une autre poule.

Tous les premiers de chaque poule sautent un tour.





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

COUPE DU PETIT SAMOURAI
Fiche de mise en œuvre

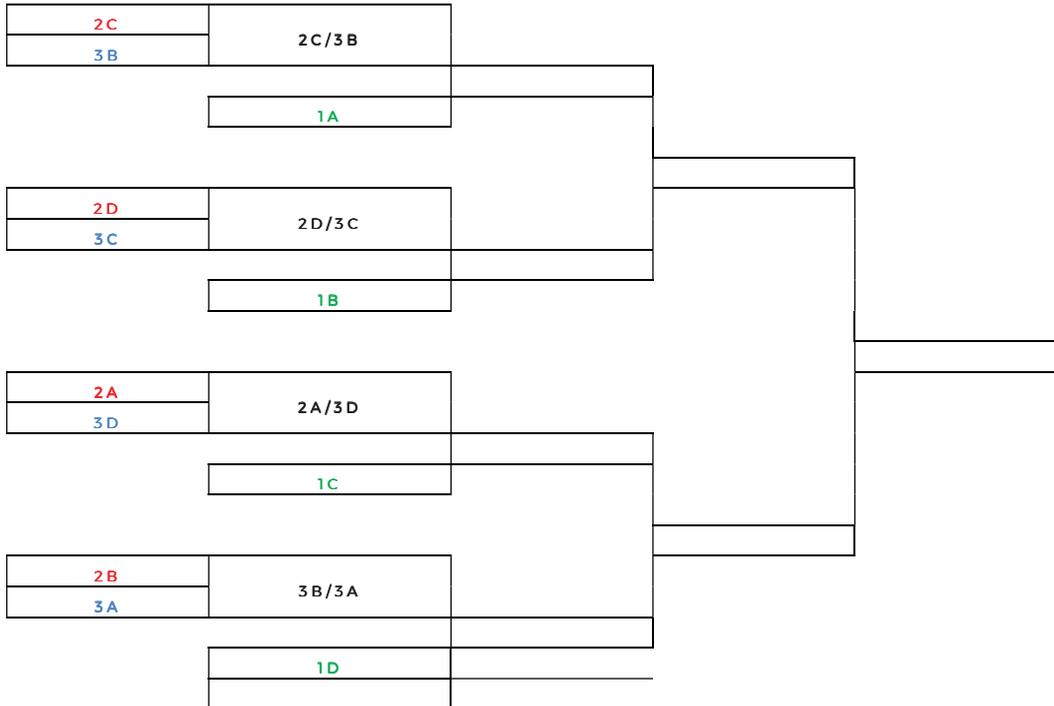
1. INSCRIRE LE NOM DES COMBATTANTS DANS CHACUNE DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D

2. ETABLIR LE CLASSEMENT INTERMEDIAIRE

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}

3. ORGANISER LE TABLEAU





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

LES KIMONOS D'OR

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

- 1^{er} passage noté ; choix du kata par chaque compétiteur dans une liste imposée ;
- Rangement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- Etablissement du tableau de compétition selon le modèle fédéral préconisé ;
- Etablissement d'un classement de tous les compétiteurs à l'issue de la compétition ;
- Déroulement de la compétition.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut être repris dans les tours du tableau.

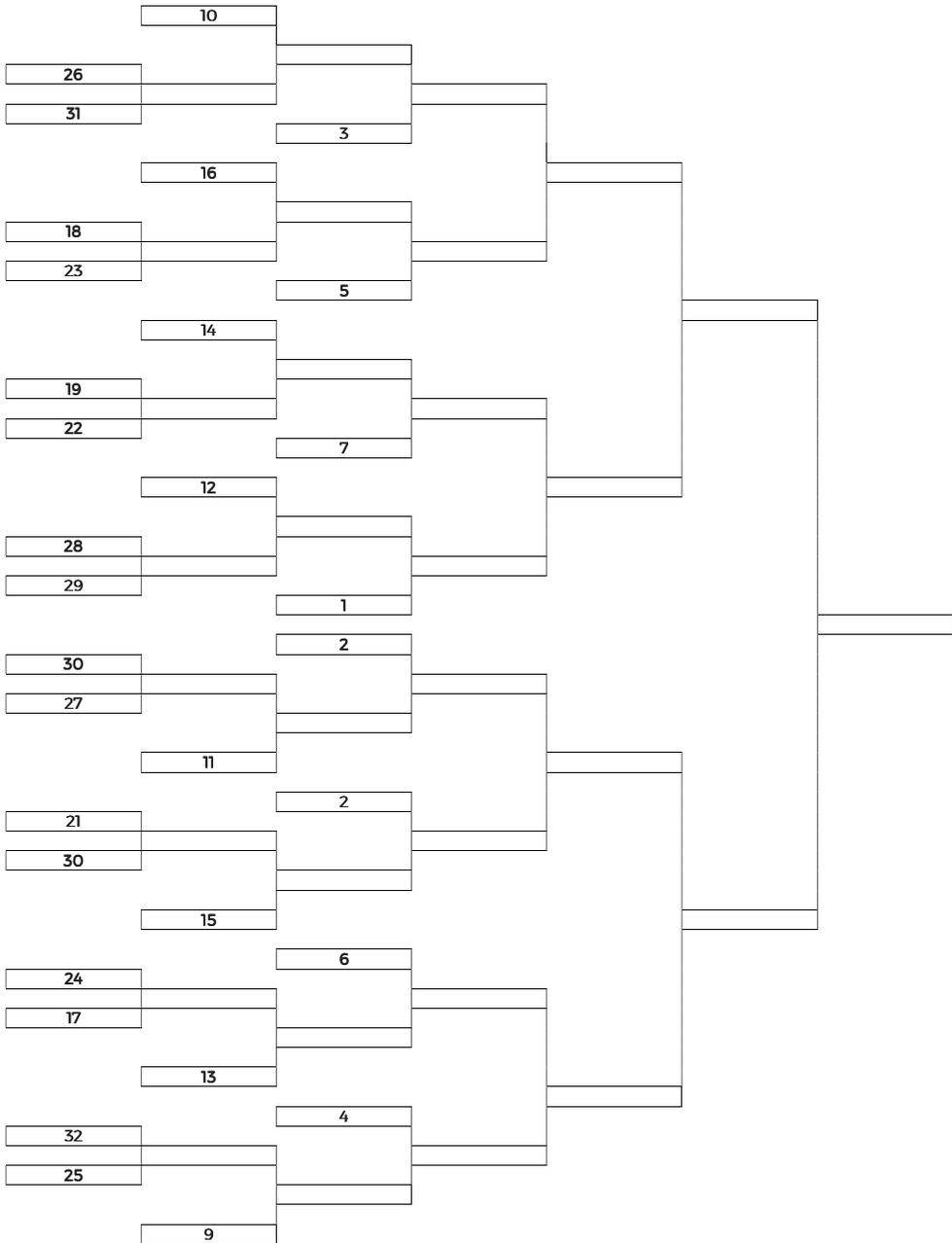
Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019





REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
----------	----------	-----------	----------

POUSSINS 1 ^{er} TOUR			
Taikyoku Shodan	Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	Shi Ho Uke Ichi
POUSSINS TOURS SUIVANTS			
Taikyoku Shodan Taikyoku Nidan Taikyoku Sandan Heian Shodan Heian Nidan	Taikyoku Shodan Taikyoku Nidan Taikyoku Sandan Pinan Nidan Pinan Shodan	Juni No kata Shodan Juni No Kata Nidan Juni No Kata Sandan Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke (1, 2, 3) 2 Fukiyu Kata (1, 2)

PUPILLES 1 ^{er} TOUR			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke Fukiyu Kata (1, 2)
PUPILLES TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan Heian Yodan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan 2 Gekisai Dai (1, 2)	3 Shi Ho Uke 2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai

BENJAMINS 1 ^{er} TOUR			
Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	2 Fukiyu Kata (1, 2) 2 Gekisai Dai (1, 2)
BENJAMINS TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku 5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai	3 Taikyoku 5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai	3 Juni No kata 5 Pinan 2 Gekisai Dai (1, 2) Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Saifa Seiunchin Shisochin



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

MINIMES 1^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian	5 Pinan	5 Pinan	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Seiunchin
MINIMES TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Seisan Kushanku Jion	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Seisan Shin Sei Seiyunchin Jion	Gekisai Dai (1, 2) Saifa Seiunchin Shisoshin Sanseiru Seipai
CADETS-JUNIORS 1^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion Enpi	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Kushanku Jion Wanshu	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei Seiyunchin Jion Wanshu	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Saifa Seiunchin Shisochin Sanseiru Seipai
CADETS-JUNIORS TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
Katas Libres			



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

LE CHALLENGE DES JEUNES (BERGER)

GENERALITES

Le Challenge Berger est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge Berger.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Inscriptions sur place.

- Les enfants sont regroupés par poule de 6, par niveaux de ceinture, par âge et par taille. Au sein d'une poule, tous les enfants se rencontreront.

- Chaque groupe de 6 se dirige vers une table où un secrétaire enregistre le nom et le club et attribue à l'enfant un numéro compris entre 1 et 6. Afin de ne pas perdre de temps, le contrôle de chaque enfant se fait à chaque table.

- L'organisateur du Challenge explique aux parents, aux enfants et aux arbitres le déroulement de la rencontre.

MISE EN ŒUVRE

L'arbitre central organise l'ensemble de l'animation. Il demande aux autres arbitres de se mettre en place, annonce le numéro des 2 enfants qui vont s'affronter, le début et la fin d'une rencontre et demande aux arbitres de rendre une décision.

Kata

- Les 2 enfants effectuent leur kata en même temps.
- Les enfants choisissent leur kata dans la liste des katas de base de leur école.
- Lorsque l'enfant a terminé son kata, il attend en yoi.
- L'arbitre central attend que l'ensemble des enfants ait achevé leurs katas pour demander la décision aux arbitres de poule.

Combat

- Les combats durent entre 1' et 1'30''.
- Un chronomètre central est mis en place pour les 16 poules.
- Les points sont donnés dans chaque poule sans arrêt du chronomètre.
- Lorsque la minute de combat est écoulée, l'arbitre central demande à chaque arbitre de poule de désigner le vainqueur de la rencontre.

CLASSEMENT ET REMISE DES MEDAILLES

- Le classement est effectué de la manière suivante : 1 victoire vaut 3 points, 1 match nul vaut 2 points, 1 défaite vaut 1 point, A abandon ou une disqualification valent 0 point.

- Dans chaque poule, les 3 enfants qui ont le plus de points sont 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}. Les suivants sont tous 4^{èmes}.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

POULES DE 6 COMBATTANTS

Tapis n° :

Epreuve KATA

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Bien noter le nom et prénom de l'enfant ainsi que le club.

Inscrire le score des katas dans les cases blanches : ex V = victoire / D = défaite / N = Nul

Epreuve COMBATS

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Total Des Victoires

Noms	Victoires Kata	Victoires Combats	Total Victoires

Si le nombre de participants ne correspond pas à un multiple de 6, les groupes peuvent être constitués par poules de 3,4 ou 5.

Exemples : 8 compétiteurs font 2 poules de 4;
 9 compétiteurs font 1 poule de 4 et 1 poule de 5;
 22 compétiteurs font 2 poules de 6 et 2 poules de 5;

Les résultats des matchs s'écrivent dans les cases blanches (1^{er} match : le 1 contre le 4, 2^{ème} match : le 2 contre le 5, 3^{ème} match : le 3 contre le 6, 4^{ème} match : le 1 contre le 2 ect...).

Au terme de l'ensemble des rencontres, le tableau « Total des victoires » permet de faire un récapitulatif des victoires en combat, en kata et d'additionner les deux nombres.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

EXPLICATION DU DOUBLE REPECHAGE

Le double repêchage est une formule intéressante pour qu'un minimum de compétiteurs soit éliminé dès le 1^{er} tour. Il permet de « repêcher » tous les combattants ayant perdu contre les quatre demi-finalistes. Habituellement, seuls les combattants ayant été battus par les finalistes sont repêchés.

Les repêchages se font comme pour une compétition à simple repêchage si ce n'est que les finalistes des repêchages combattent contre les deux perdants des demi-finales pour l'attribution des places de troisième. Leurs positions sont inversées pour éviter l'éventualité que des combattants « recombattent » entre eux.

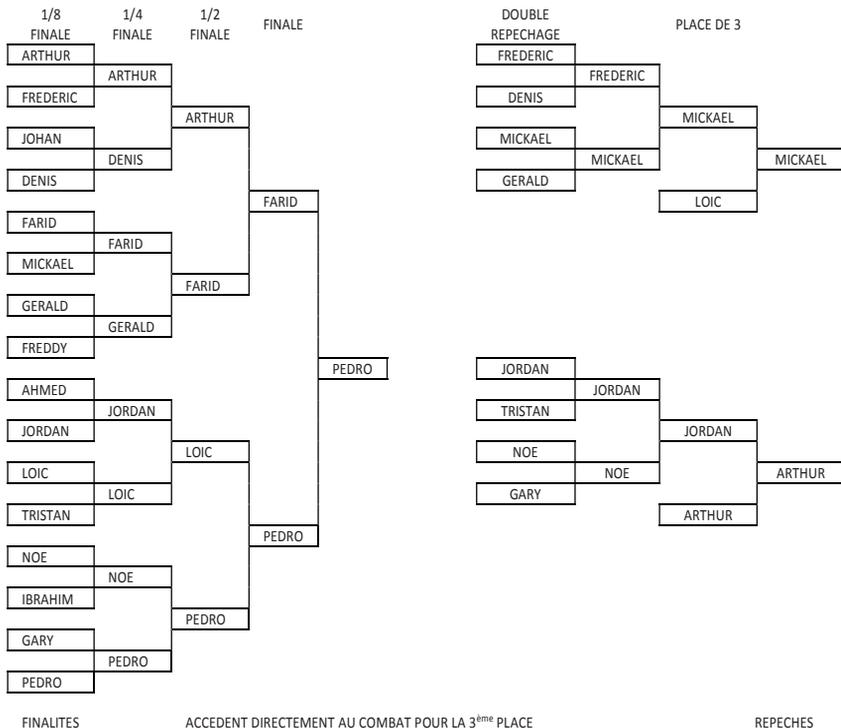
Le déroulement pour les deux finalistes de la compétition reste inchangé.

Sur l'exemple donné d'un tableau de 16 combattants, les compétiteurs pouvant accéder aux places de 3 sont au nombre de 10 (contre 6 dans un simple repêchage).

Le nombre de « non repêchés » est de 4 au lieu de 8.

Ce système nécessite 4 combats supplémentaires.

En résumé, ce mode de compétition est beaucoup plus juste dans l'attribution des places de 3 et permet de repêcher beaucoup plus de combattants.



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

AUTRES EXEMPLES DE TABLEAUX ET DE POULES

POULE DE 4 COMPETITEURS

	A	B	C	D	RESULTATS
A					
B					
C					
D					

A-B B-D
 C-D A-D 6 COMBATS
 A-C B-C

POULE DE 5 COMPETITEURS

	A	B	C	D	E	RESULTATS
A						
B						
C						
D						
E						

A-B A-C B-E
 B-C B-D A-E 10 COMBATS
 C-D C-E
 D-E A-D

POULE DE 6 COMPETITEURS

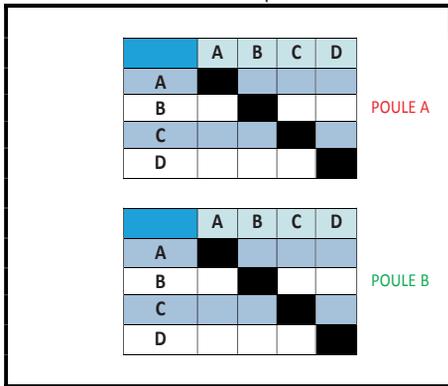
	A	B	C	D	E	F	RESULTATS
A							
B							
C							
D							
E							
F							

A-B A-C B-E
 B-C B-D C-F
 C-D C-E A-E 15 COMBATS
 D-E D-F B-F
 E-F A-D A-F

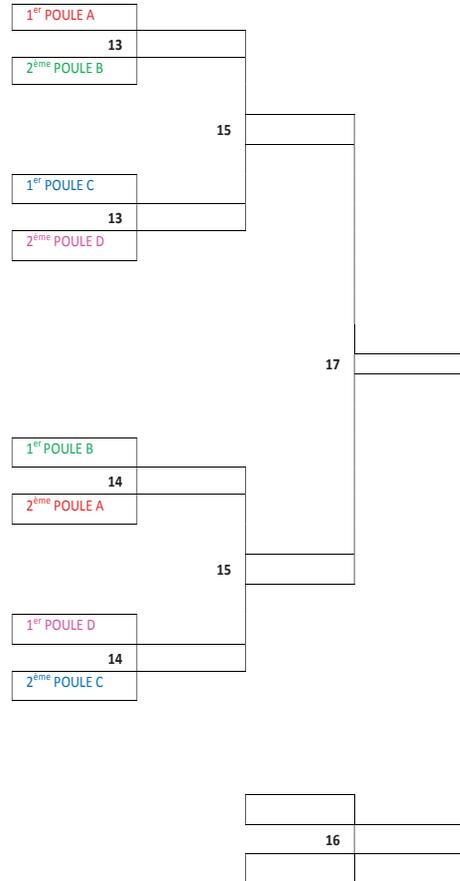
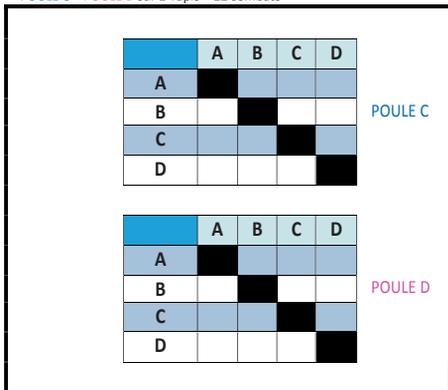
REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

Sur 2 tapis cette compétition se termine en 17 combats

POULE A + POULE B sur 1 Tapis = 12 combats

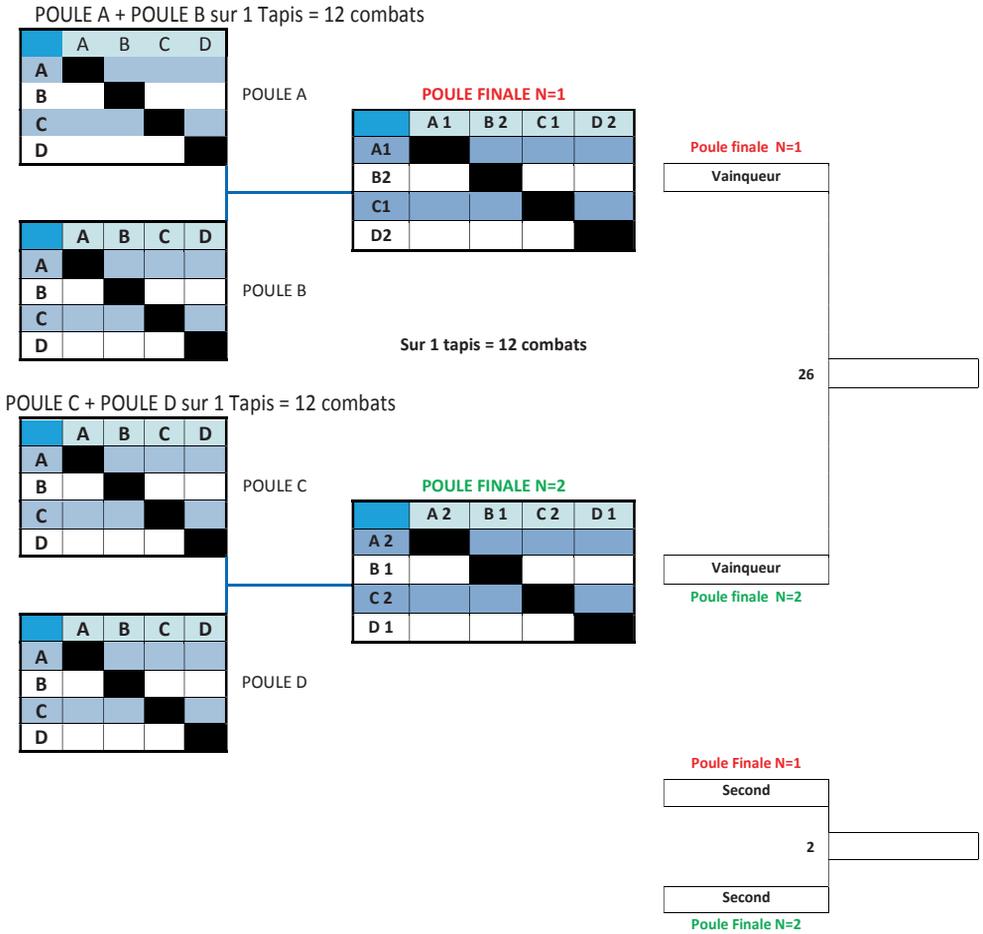


POULE C + POULE D sur 1 Tapis = 12 combats



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 /2019

Sur 2 tapis cette compétition se termine en 26 combats



REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2018 / 2019



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ